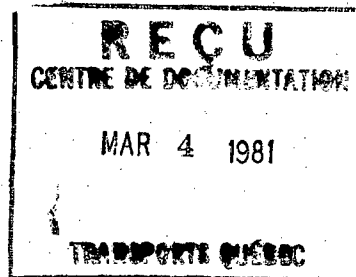


PROGRAMME D'ELIMINATION
DES
CHAUSSE-TRAPPES

CANQ
TR
GE
EN
591

470 319

Ministère des Transports
Centre de documentation
930, Chemin Ste-Foy
6e étage
Québec (Québec)
G1S 4X9



PROGRAMME
D'ELIMINATION
DES
CHAUSSE-TRAPPES

Denis Laplante, M.ing. Transports
Service des Relevés Techniques
Ministère des Transports

5 mai 1980

CANQ
TR
GE
EN
591

PROGRAMME D'ELIMINATION
DES CHAUSSE-TRAPPES

SOMMAIRE

Les accidents dûs aux chausse-trappes coûtent au Québec quelques \$84 millions annuellement.

Pour diverses raisons, dont l'ignorance, il arrive que le Ministère des Transports crée des chausse-trappes et le présent document poursuit un double objectif: éliminer celles qui existent et éviter d'en créer d'autres. Contrairement au premier, ce dernier ne coûte rien, sauf peut-être l'information ...

C'est pourquoi, il est proposé un programme d'information qui permettrait de sensibiliser tous ceux qui sont impliqués dans la préparation de projets, leur construction et l'entretien, à un aspect de la sécurité routière.

Une première phase de ce programme, servant à identifier les techniques à utiliser, le nombre de documents à fabriquer et l'envergure totale des coûts, représenterait environ \$5 000.00.

PRESENTATION

La préoccupation du ministère des Transports et plus particulièrement des Directions générales du Génie et des Opérations pour améliorer la sécurité du public voyageur ne fait aucun doute. Ces dernières années, des améliorations très sensibles et très nombreuses ont été apportées au réseau routier québécois, si bien que des endroits qualifiés auparavant de points dangereux sont maintenant passés à l'oubli.

Les actions à prendre, pour améliorer les infrastructures de transport et diminuer le nombre et particulièrement la gravité des accidents se divisent généralement en trois grandes catégories:

- 1) Eliminer les points dangereux en réseau routier et ne pas en créer au fur et à mesure qu'on élimine les premiers (conception et normes);
- 2) Eliminer les chausse-trappes existantes et ne pas en créer de nouvelles. (conception-norme-entretien-construction);
- 3) Corriger les endroits où certaines situations ou caractéristiques sont prédominantes dans le déroulement des accidents. (collisions frontales, glissance, collisions latérales, etc...)

Jusqu'à date les actions entreprises par le ministère des Transports ont touché les catégories 1 et 3. Nous n'avons pas touché de façon systématique c'est-à-dire, dans le cadre d'un programme structuré, ce troisième élément qui consiste dans l'élimination des chausse-trappes.

On remarque qu'au site d'une chausse-trappe la fréquence des accidents est généralement faible mais la gravité des quelques accidents qui se produisent, est très élevée à cause plus souvent qu'autrement de la présence d'un objet fixe non protégé ou encore d'une installation déficiente à certains points de vue. La chausse-trappe se définit donc comme un piège sur le réseau routier. Un cas bien précis servira à illustrer cette définition. C'est la glissière de sécurité qui, placée à l'approche d'un pont, a toute l'apparence d'offrir une très grande sécurité en évitant à l'automobiliste de plonger dans la rivière. Or cet automobiliste à cause de la présence d'une glissière non conforme en tous points aux normes de design, sera plutôt dirigé, par la glissière, sur l'extrémité du parapet du pont. (voir photo page p. 16). Une installation visant à éliminer ou diminuer un danger très apparent, en fait camoufle un danger tout au moins aussi grave.

Ces accidents pour la plupart spectaculaires font la manchette des journaux et la réputation du Ministère des Transports prend alors un dur coup, faisant oublier ce qui a été accompli ailleurs sur le réseau. L'annexe 1 donne une liste des travaux qui ont été réalisés sur le réseau routier dans la région de Montréal. Si nous avons choisi cette région plutôt qu'une autre, c'est tout simplement du fait que nous avons assisté à l'évolution du réseau routier et sans faire de longues études, nous pouvons apporter un jugement positif aux gestes posés pour améliorer la sécurité des infrastructures.

L'argument voulant que la "sécurité routière" coûte chère est à notre point de vue totalement faux en ce qui concerne tout au moins les chausse-trappes, car il s'agit simplement de bien faire les choses et cela ne coûte rien.

Ce qui est coûteux:

- 1) c'est d'installer plusieurs milliers de pieds linéaires de glissières de sécurité (souvent même on n'en aurait pas besoin) à ras sol dont l'extrémité n'est pas dégagée. Ainsi en plus de débourser \$10.00 à \$20.00 le pied linéaire pour une telle installation, celle-ci constitue un objet fixe sur les abords de la route qui est non seulement inutile (malheureusement) mais contribue à augmenter la gravité d'un éventuel accident;
- 2) placer une glissière flexible à 60 cm d'un objet fixe alors que la courbure qu'enregistre une telle glissière au moment d'un impact peut aller jusqu'à 1.5 mètre, est très certainement coûteux pour l'automobiliste;
- 3) ne pas attacher une glissière semi-rigide au parapet d'une structure ou encore y installer une glissière flexible projetant ainsi le véhicule sur un massif de béton, ont des conséquences largement publicisées dans les journaux;
- 4) rehausser à 60 cm une base en béton de lampadaire afin que ce dernier ne soit plus fauché, se passe de tout commentaire;
- 5) signaler des "poteaux de téléphone" à l'aide de balises installées à l'envers, dirigeant ainsi l'automobiliste hors de la chaussée, sur le trottoir, ne réduit certainement pas les coûts. Cette anomalie fut relevée sur le réseau municipal d'une ville.

Dans ce document on trouvera une série de photographies qui sont soit; l'illustration de chausse-trappes, et leurs conséquences et aussi quelques exemples d'installations bien faites.

L'ère où l'on installait des garde-fous pour protéger les équipements routiers est révolue et l'on doit considérer que l'installation d'une glissière de sécurité vise à protéger d'abord l'automobiliste.

Evidemment la première réaction, pour être dans l'esprit de la sécurité routière, est de chercher un coupable. Dans la plupart des cas de chausse-trappes existantes, il n'y en a pas, puisque ces aménagements routiers, au moment de la construction il y a 5 à 15 ans, satisfaisaient les plus hauts standards de sécurité connus. Le système de transport est très dynamique et la technique a évolué à un rythme effarant particulièrement en ces dernières années.

Réaménager les infrastructures suivant les nouvelles normes du Ministère, c'est-à-dire éliminer les chausse-trappes existantes, est une dimension du problème. L'autre dimension, celle-là inacceptable, est que des aménagements récents reproduisent certaines de ces déficiences que l'on croyait du passé. Qu'une glissière de "sécurité", présentant des déficiences, soit reconstruite après un accident mortel, de telle sorte que c'est une copie conforme de celle qui existait auparavant, est la preuve d'un manque d'information ... ou de réflexion!

Nous avons d'ailleurs été à même de constater à plusieurs occasions, que les raisons qui sont à la base de certains détails de construction, demeurent obscures dans l'esprit de plusieurs.

Or dans tous ces cas, ce sont justement ces soi-disant détails qui rendent soit inefficace ou encore dangereuses certaines installations. Si on étudie bien les normes du ministère, on sera à même d'éviter de succomber à certaines tentations comme:

- 1) Vouloir à tout prix installer une glissière de câble sur une bande centrale d'à peine 1,8 mètre.
- 2) Vouloir à tout prix installer une glissière rigide de type New Jersey en retrait et sur une bordure infranchissable de 150 mm pour économiser.
- 3) Considérer que le bloc de bois installer sur une barrière semi-rigide ne sert qu'à éloigner le rail métallique des poteaux et ce faisant proposer de l'éliminer.
- 4) Placer un caillou de 30 cm de diamètre sur le couvert de barils amortisseurs de choc, c'est-à-dire à la hauteur du pare-brise, afin que ce couvert ne parte pas au vent. Imaginons le résultat!
- 5) Vouloir remplir les barils amortisseurs de petites pierres concassées au lieu du sable.

C'est donc dire qu'avant de mettre en oeuvre un programme visant à identifier et ensuite à corriger les chausse-trappes, il sera essentiel d'informer techniquement non seulement le personnel des régions et districts mais aussi les services techniques de la direction du génie.

Une fois cette étape de sensibilisation franchie, les projets d'amélioration identifiés par les régions s'inscrivent très bien dans le deuxième volet du sous-programme II: Amélioration des caractéristiques géométriques du réseau numéroté. Une première étape pourrait d'ailleurs toucher exclusivement le réseau autoroutier de la province et ce pour des raisons que nous pourrions expliciter en temps et lieux.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

La diffusion de brochures telle que "Treatment of Roadside Hazards" de l'ARTC et d'autres produites aux Etats-Unis est un premier point. Ces brochures pourraient être traduites en français et adaptées aux besoins et aux normes de design du Ministère. En plus de compléter soit au point de vue technique ou descriptif, ces documents anglais, il serait essentiel de fournir un document audio-visuel où les divers intervenants, dans le domaine de la sécurité des infrastructures, seront à même de constater les résultats dramatiques pour l'automobiliste, de certains aménagements qui se veulent d'augmenter la sécurité.

Ces documents audio-visuels sont très nombreux et il s'agirait d'en faire un montage en français, sur un support pratique pour être véhiculé à travers les régions, districts et services techniques du Ministère.

Compte tenu des ressources humaines dont nous disposons, il est inutile de penser que nous pourrions structurer un tel programme.

C'est pourquoi nous proposons de faire appel à un organisme spécialisé comme l'école Polytechnique, qui possède tous les instruments audio-visuels nécessaires et aussi l'expertise nécessaire pour mener à bien une telle entreprise.* Il va de soi que nous pourrions faire profiter la firme choisie, de notre expérience dans le domaine, soit au niveau de l'identification ou de la correction des chausse-trappes. Comme le temps que nous pourrions consacrer à cette tâche, est qu'en même limité, la proximité de l'organisme choisi est souhaitable afin de garder un dialogue constant.

Dans une première phase, un mandat évalué à environ \$5 000.00 pourrait être confié afin d'identifier les techniques à utiliser, comprendre la nature des difficultés, déterminer le nombre de documents à fabriquer et enfin préciser l'envergure des coûts.

Dans le contexte actuel où les autorités du Ministère des Transports ont clairement manifesté leur volonté et leur préoccupation en matière de sécurité, un tel programme constituerait un apport tangible à la diminution, dans ce cas précis, de la gravité des accidents.

Ce programme ajouterait aux actions déjà entreprises par le Ministère des Transports en matière de Sécurité des Infrastructures de transports.

* La direction des Communications pourra être consultée à ce propos.

ANNEXE 1

Liste des réalisations dans la région de Montréal

Cette liste identifie des points dangereux du réseau routier de la région 6-3, qui ont été corrigés au cours des dernières années. Ces endroits ont fait la manchette des journaux à plusieurs reprises. On les qualifiait de points dangereux et c'est pourquoi nous avons mentionné tous les types de travaux ou tous les endroits, non pas pour gonfler le nombre des réalisations, mais au contraire pour éviter qu'une vingtaine d'endroits, par exemple, où les infrastructures routières ont été améliorées ne soient comptés comme la correction d'un seul point dangereux ce qui serait en deça de la vérité.

Il est de plus à noter que la liste présentée est très incomplète et ne vise qu'à montrer qu'un nombre très important de travaux qui se sont soldés par des succès retentissants, en réduisant à néant le nombre de morts et de blessés, ne font pas l'objet d'une publicité pourtant souhaitable auprès du public et des employés du Ministère.

1- Autoroute 40

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1.1 Réaménagement de rampes: | (1) Bld Pie IX O |
| (travaux très récents) | (2) Bld Pie IX E |
| | (3) Bld St-Michel E |
| | (4) Bld St-Michel O |
| | (5) Rue Iberville |
| | (6) Rue Christophe-Colomb |
| | (7) Rue St-Hubert |
| | (8) Rue St-Laurent E |
| | (9) Rue St-Laurent O |

- | | | |
|---------------------------|------|--|
| 1.2 Réaménagements: | | (10) Carrefour avec la 15 nord |
| | | (11) Eclairage |
| | | (12) Séparateur de sécurité N.J. |
| | | (13) Glissière de sécurité N.J. |
| | (**) | (14) Clôture anti-éblouissement/distraktion |
| | | (15) Rainurage du pavage |
| 2. Autoroute 15 (Décarie) | | (16) Rainurage du pavage |
| | (**) | (17) Clôture anti-éblouissement/distraktion |
| | | (18) Entrée-Sortie Métropolitain |
| 3. Autoroute 20 | (*) | (19) Installation d'un séparateur de sécurité à la 1ère ave (1ère étape) |
| | | (20) Installation d'un séparateur de sécurité jusqu'à Dorval |
| | | (21) Réaménagement de l'intersection avec la 14ième avenue |
| | | (22) Réaménagement de l'intersection avec la 25ième avenue |
| | | (23) Installation de glissières de sécurité N.J. |
| 4. Route 138 | (*) | (24) Installation d'un séparateur N.J. au nord du pont Mercier |
| | (*) | (25) Barils amortisseurs de chocs |
| | | (26) Glissières de sécurité au sud du pont Mercier |
| | | (27) Protection des objets fixes dans la bande centrale au sud du pont Mercier |
| 5. Autoroute 13 | | (28) Installation de barils amortisseurs de chocs |
| 6. Autoroute 25 | | (29) Rainurage du pavage |
| | | (30) Glissières de sécurité N.J. |
| | | (31) Séparateur de sécurité N.J. |
| | | (32) Barils amortisseurs de chocs |
| 7. Autoroute 640 | (*) | (33) Elimination de l'intersection à niveau avec le chemin Ruisseau Point du jour nord |
| | (*) | (34) Elimination de l'intersection à niveau avec le chemin Ruisseau Point du jour sud |

8. Autoroute 30

(*)

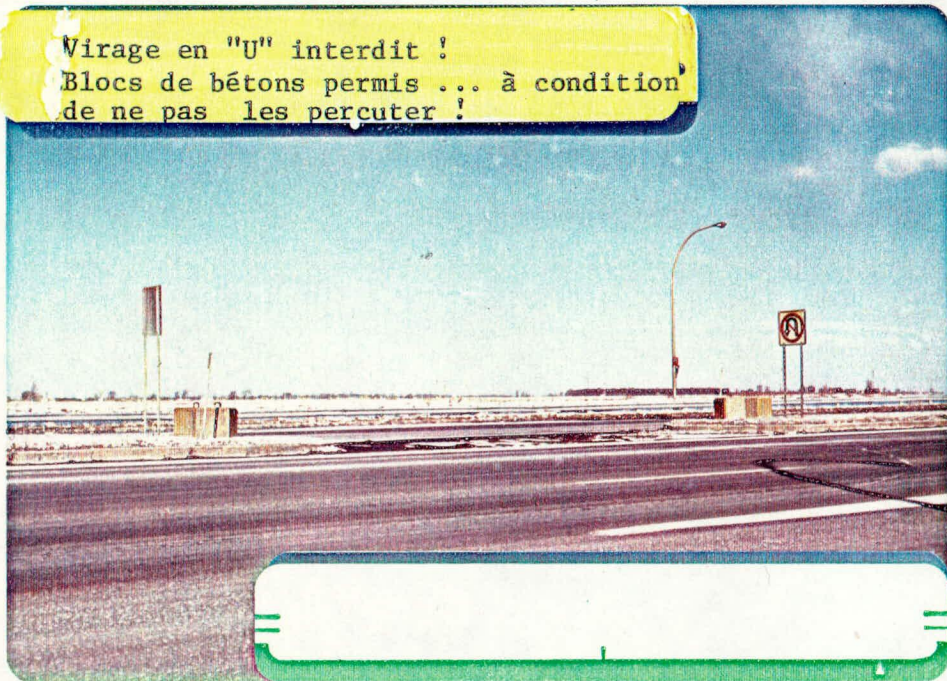
(35) Elimination de l'intersection à
niveau avec la rue Claireview

(*) Ce sont des endroits où par le passé des accidents mortels ont été enregistrés. Suite à la réalisation des travaux mentionnés, ces points dangereux sont passés à l'oubli.

(**) Ces travaux, à notre agréable surprise, ont donné un très grand confort à l'automobiliste et l'on devrait possiblement qualifier ces équipements de clôture anti-distractions plutôt qu'anti-éblouissement.

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

Virage en "U" interdit !
Blocs de bétons permis ... à condition
de ne pas les percuter !



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



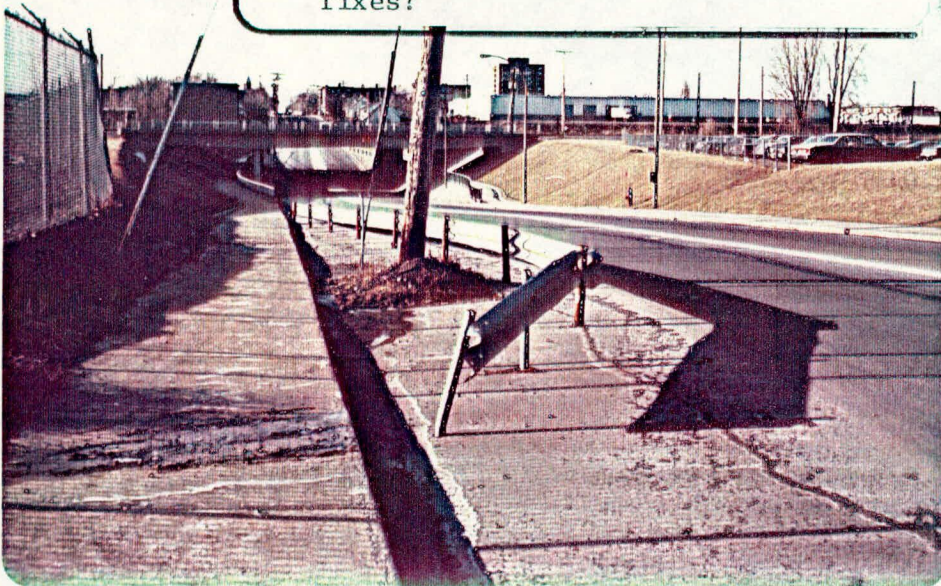
Photo d'un passé récent ...

. Pour le croire, fallait le voir!

Rassurons-nous, ça se voit de moins
en moins.

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

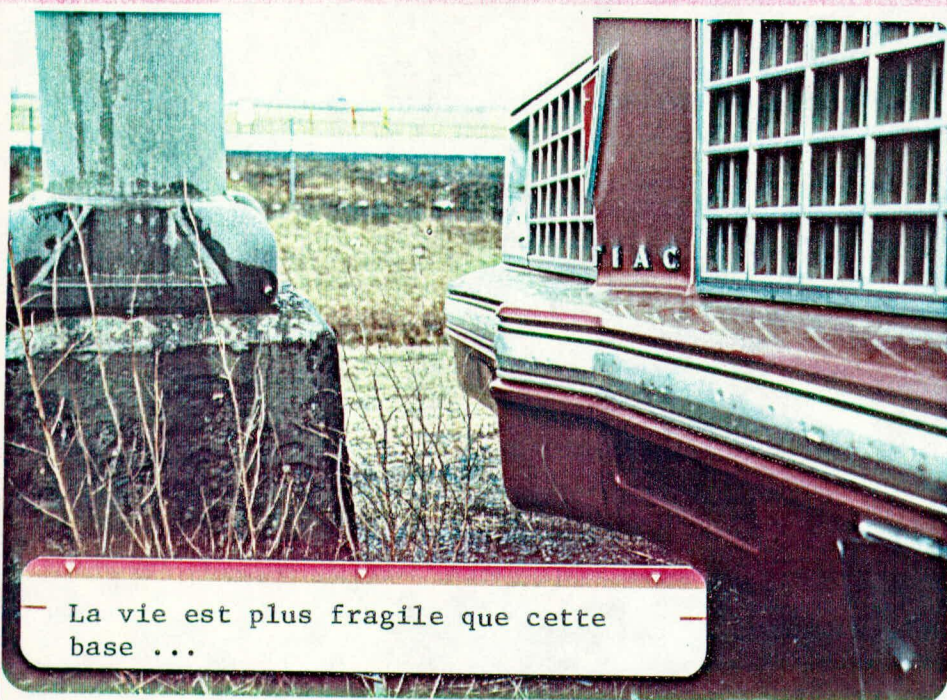
Eliminer ou protéger les objets
fixes?



Bonne protection?
Bien balisé???
Passer à droite S.V.P.!



EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



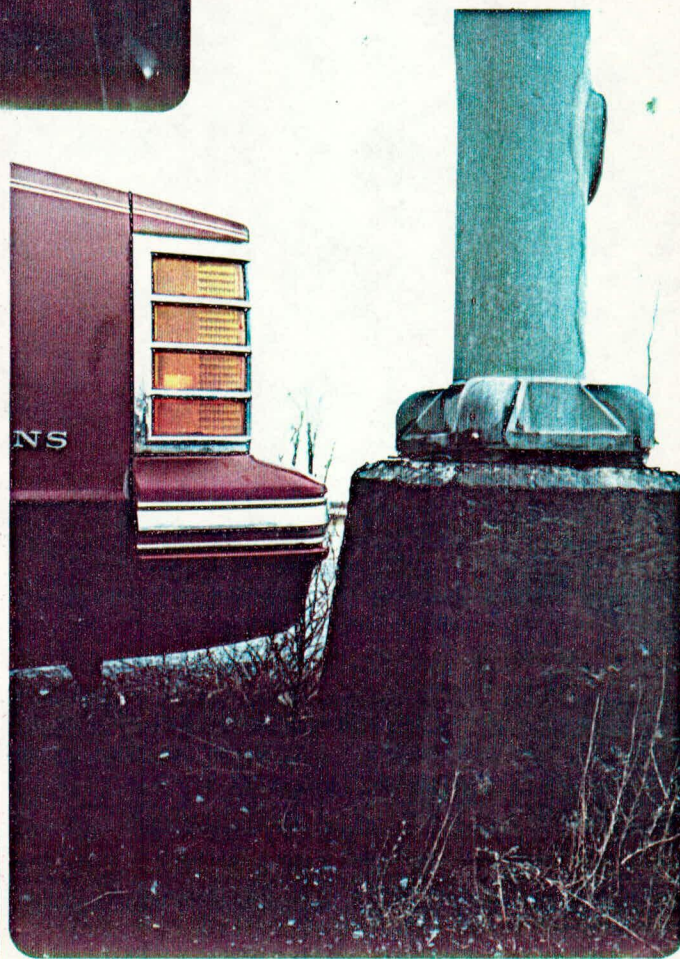
La vie est plus fragile que cette base ...

Les infrastructures de transport nous permettent de réduire la gravité de certains types d'accidents.

L'aménagement ci-illustré ne pardonne pas l'erreur humaine ...

A la vitesse affichée de 100 km/h, le conducteur sera blessé mortellement (et le lampadaire sera malgré tout endommagé).

Bilan : NEGATIF



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX

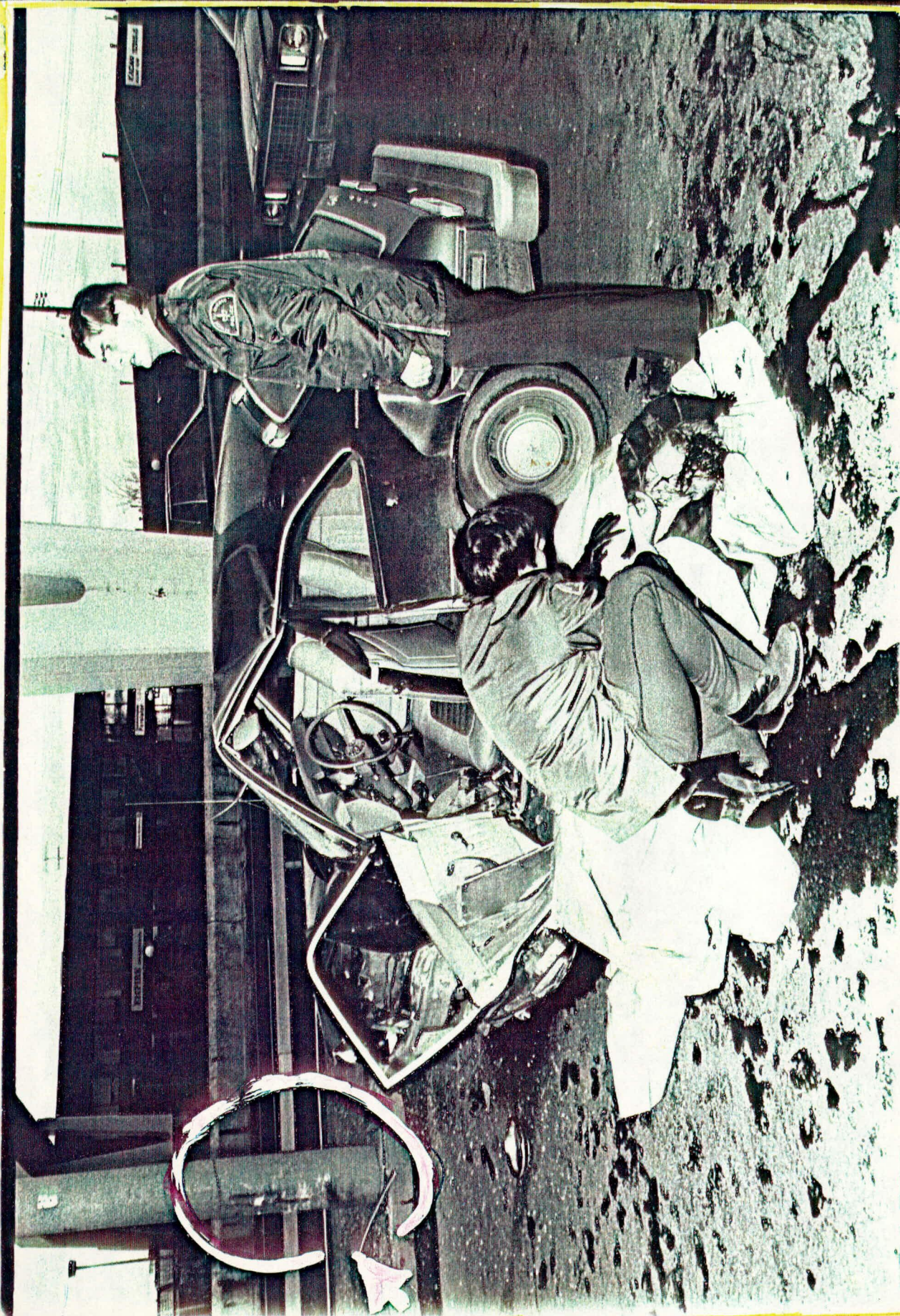


BROSSARD

1980



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ...



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ...
CONSTITUÉ... UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX.



RECU
CENTRE DE DOCUMENTATION

MAR 4 1981

TRANSPORTS QUÉBEC

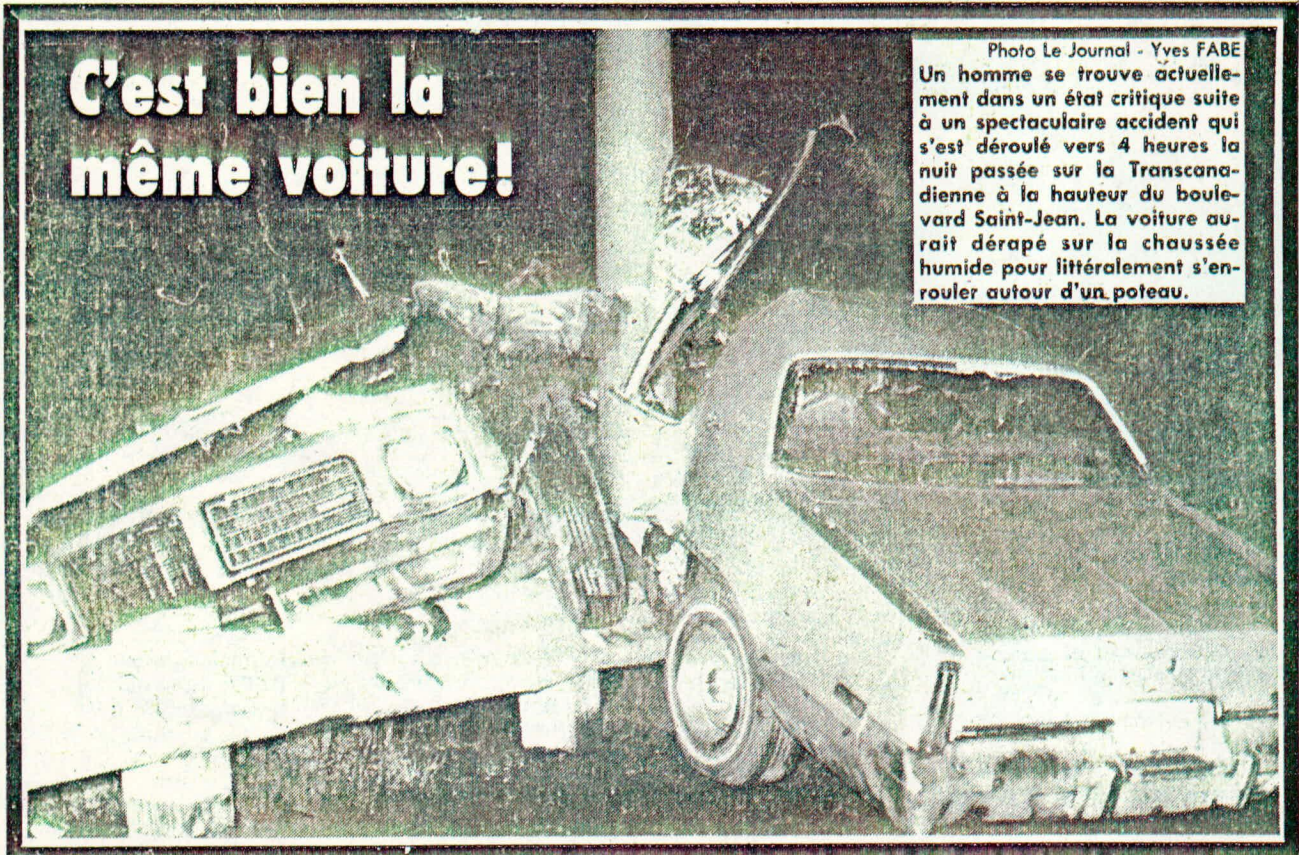


photo Claude Rivest, LE JOURNAL

TUÊ RAIDE!

Une personne a été tuée sur le coup après avoir perdu la maîtrise de son véhicule sur Côte-de-Liesse, près de la rue Cavendish, vers 3 heures hier matin.

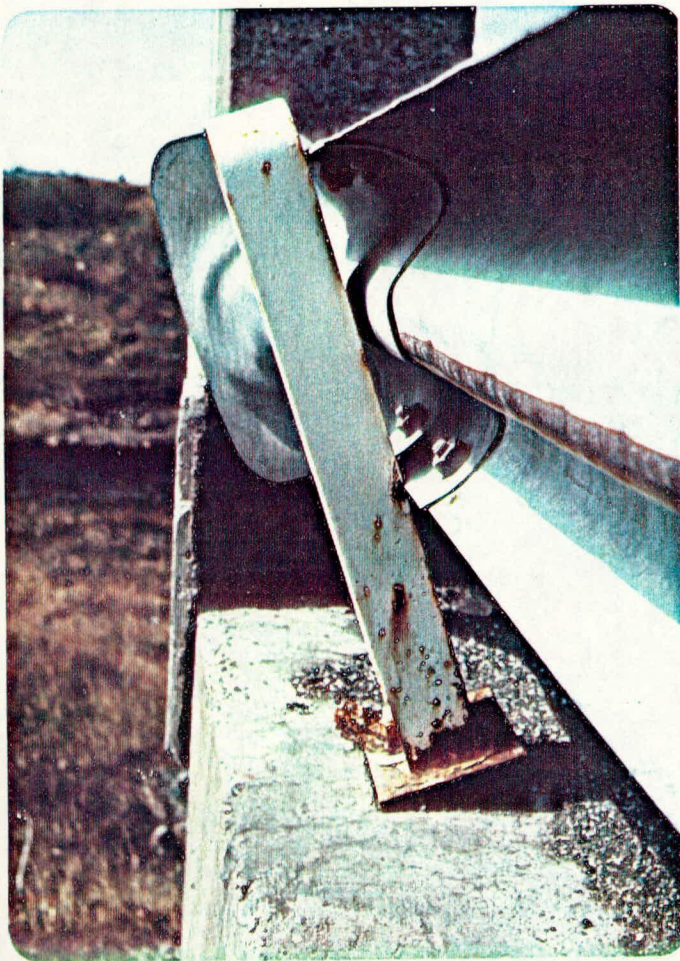
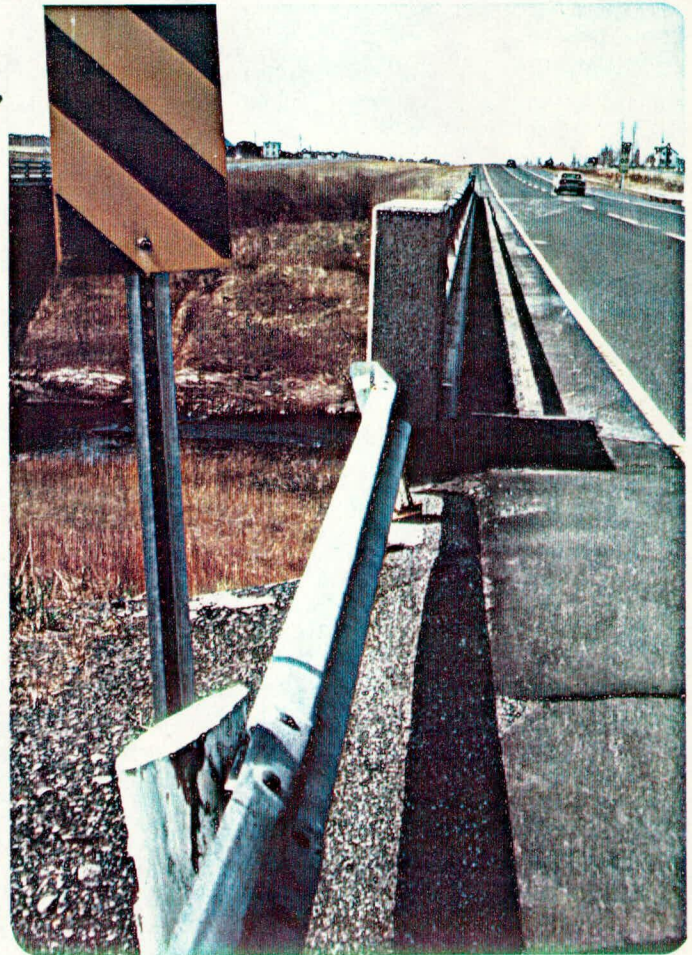
EXEMPLE(S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX



Dimanche 27-05-79 Journal de MTL.

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

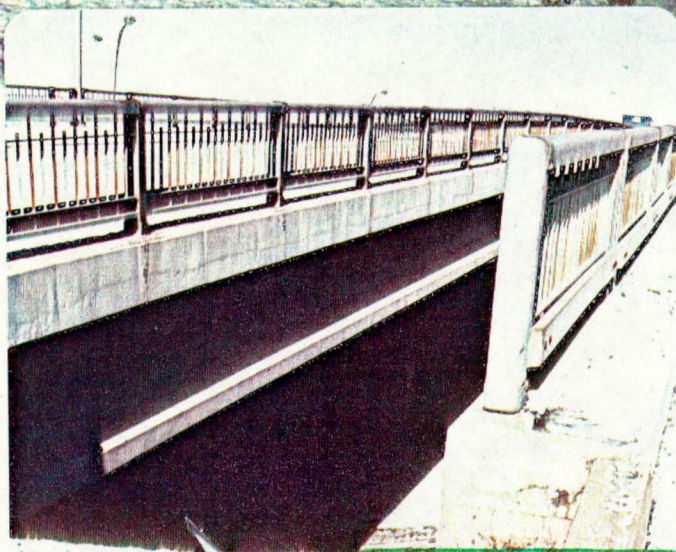
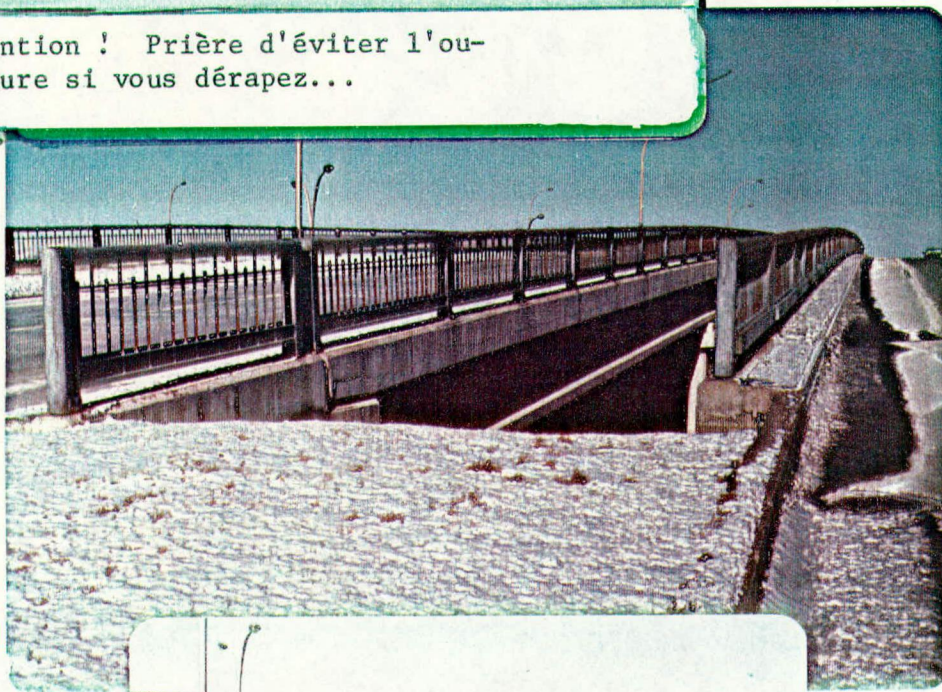
ICI ... TOUT SEMBLE NORMAL...



Mais ... regardons d'un peu plus
près ... !

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE ...

Attention ! Prière d'éviter l'ouverture si vous dérapez...

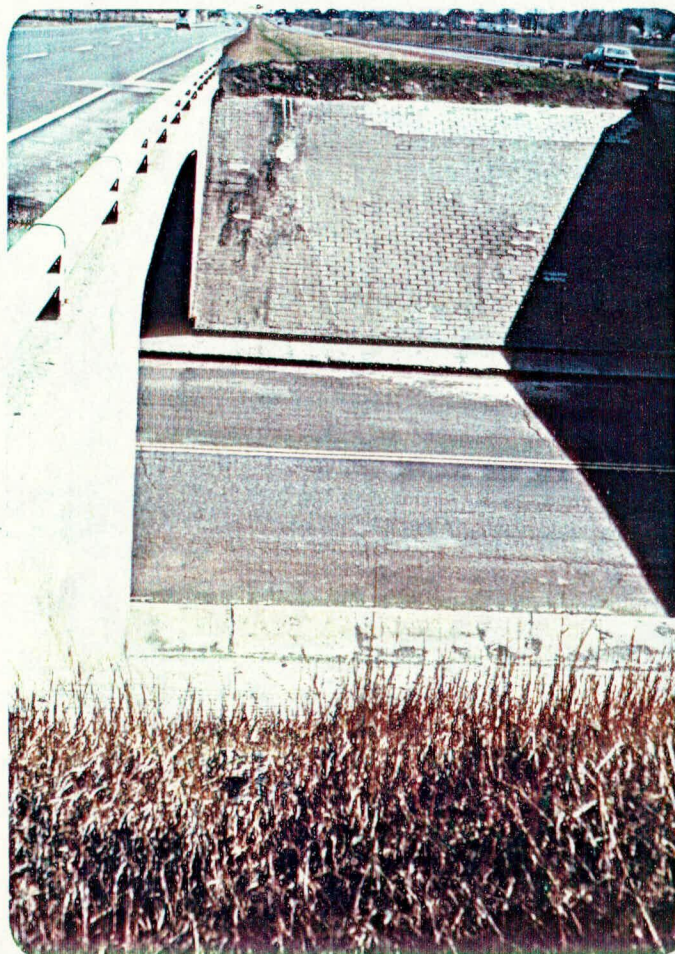


AUCUNE PROTECTION NECESSAIRE !

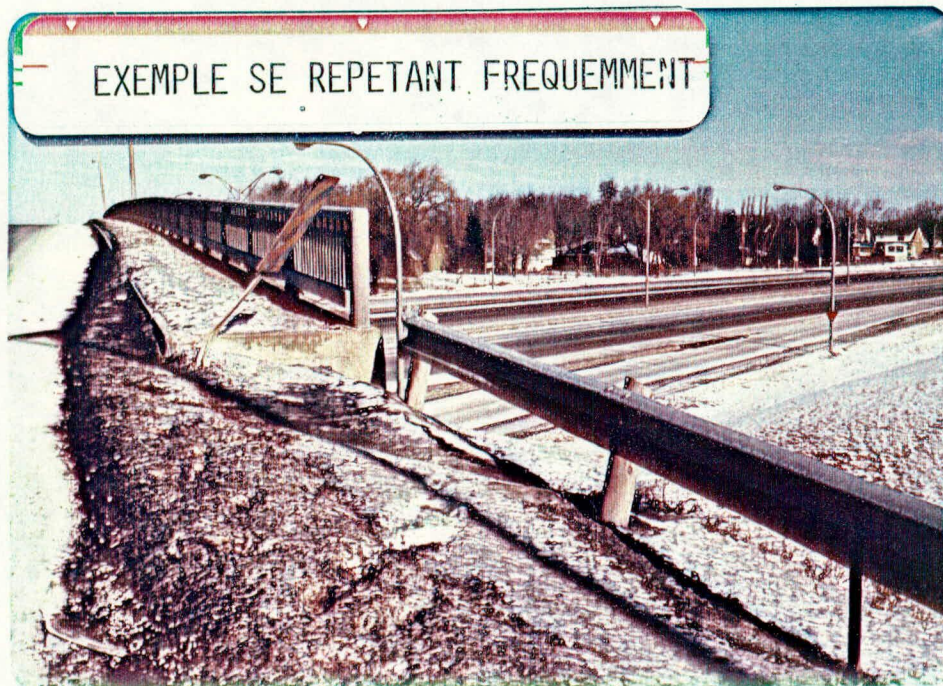


EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX

Quelques-uns y auront laissé leur (s)
marque (s) ...



EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



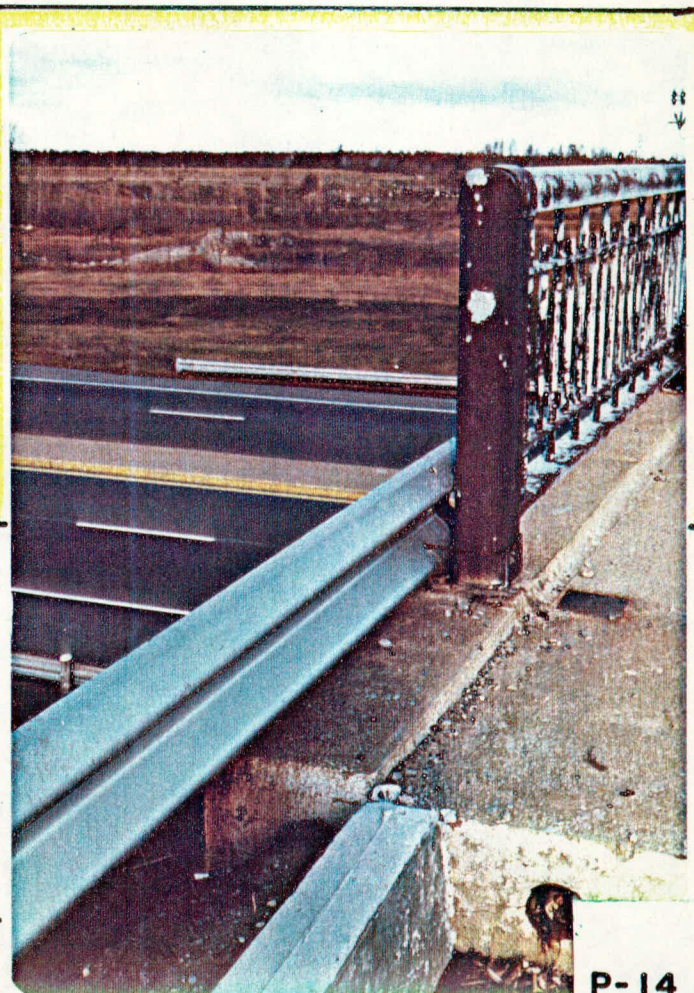
... A l'approche d'une structure ...

- 1- Glissières semi-rigides au lieu de flexibles (comme ci-haut)?
- 2- Glissières attachées à la structure?
- 3- Mais... que fait-on de l'extrémité exposée du trottoir?

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



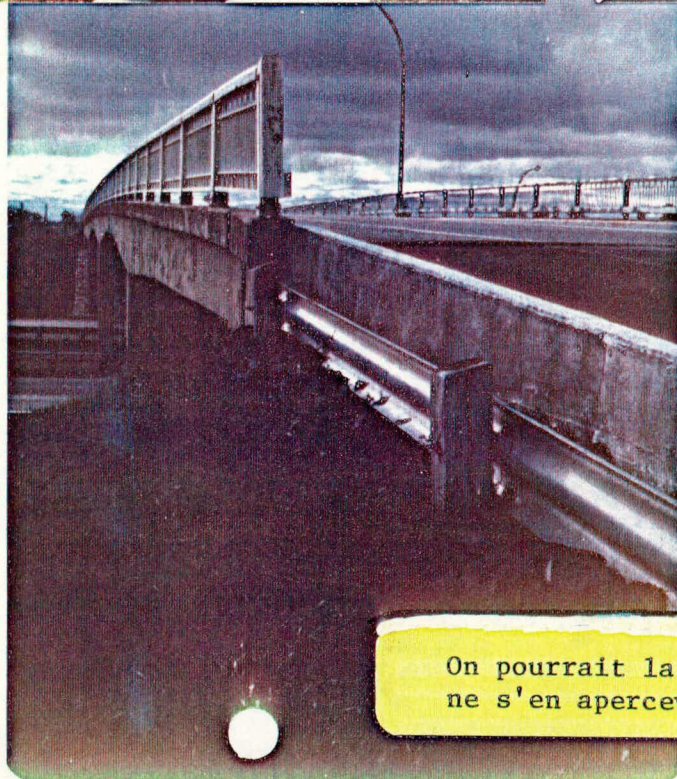
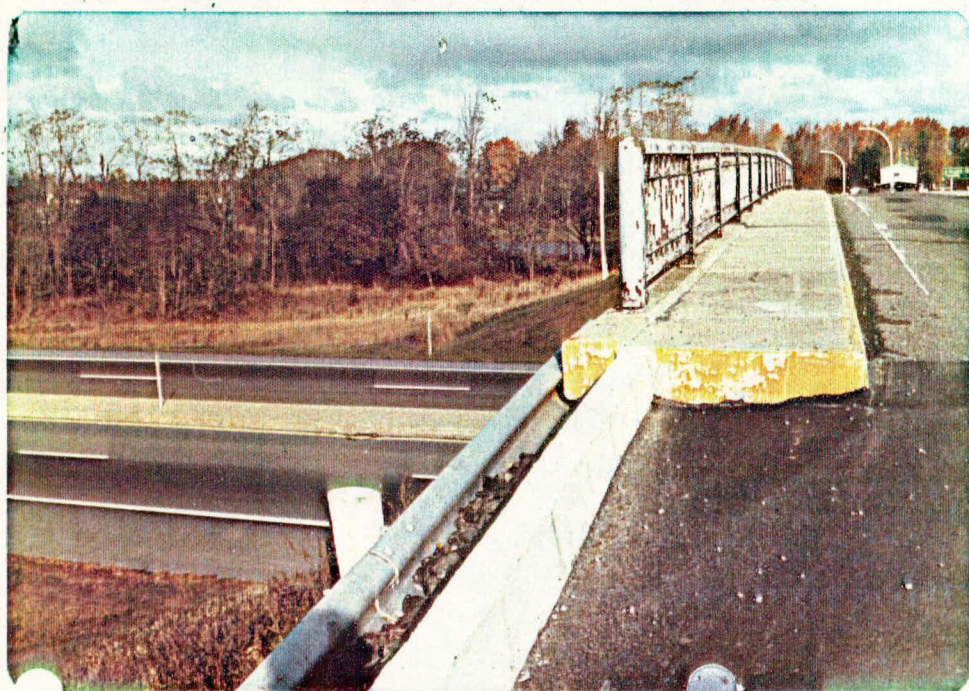
L'attache est-elle suffisante?



Norme: La glissière doit être
attachée solidement à
la structure.

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

L'INTENTION ÉTAIT POURTANT LÀ...!



On pourrait la récupérer et personne
ne s'en apercevrait !

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

Tôt samedi matin, à Ste-Rose.

4ÈME ET 5ÈME MORTS EN DEUX SEMAINES DANS DES ACCIDENTS

TEXTE: ANDRÉ CÉDILOT PHOTO: MICHEL BERTRAND

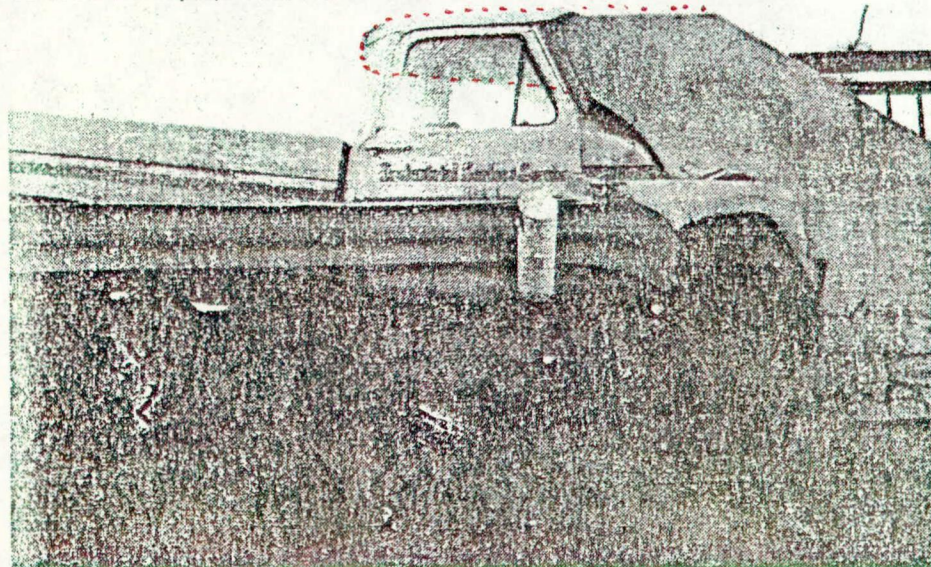
Un terrible accident de la circulation a fait deux morts, tôt samedi matin, lorsqu'une camionnette est venue frapper de plein fouet un pilier de béton du viaduc du boulevard Labelle enjambant l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Ste-Rose.

L'impact fut d'une telle violence que Mme Jacqueline Proulx, 35 ans, du 2727 ouest, Notre-Dame, app. 1, à Montréal, a été tuée sur le coup, cependant que son compagnon d'infortune, M. Lucien Chartrand, du 263, Bérard, à Auteuil, devait décéder quelques heures après son admission à l'hôpital Sacré-Coeur où il

avait été transporté par les ambulanciers de la police de Laval.

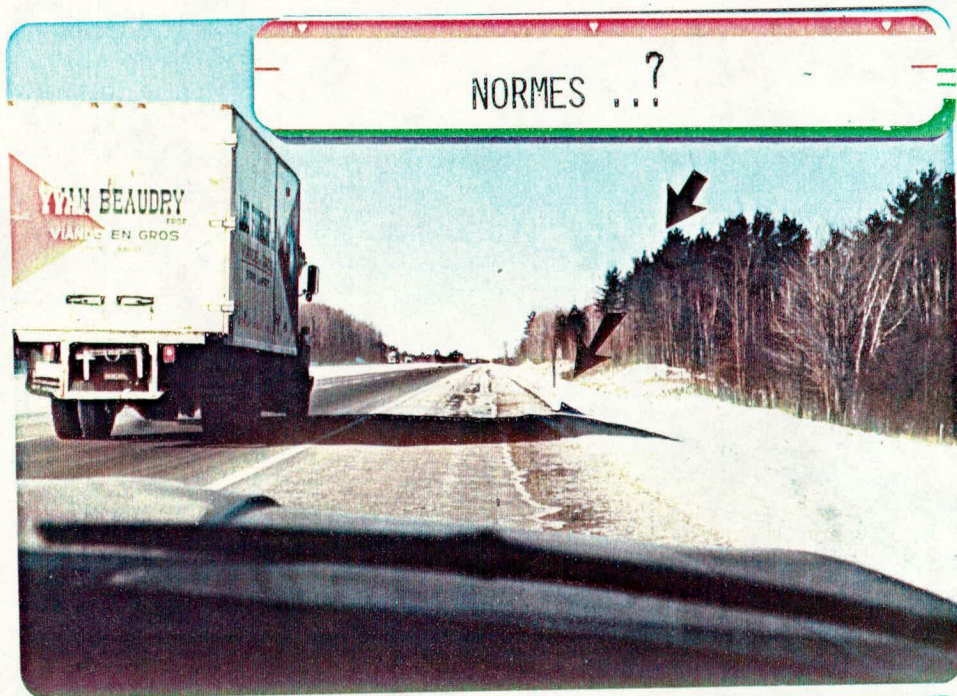
A leur arrivée sur les lieux, les premiers policiers n'ont pris aucune chance et ont transporté les deux blessés à l'hôpital où devait être constaté le décès de la dame, pendant que toute l'équipe médicale du dispensaire s'attaquait à sauver la seconde victime, mais en vain.

Selon les sergents-détectives R. Desforges et J.-C. Giasson, de la Sûreté de Laval, l'absence de trace de freinage sur le pavé incite à penser que le conducteur se serait endormi à son volant.



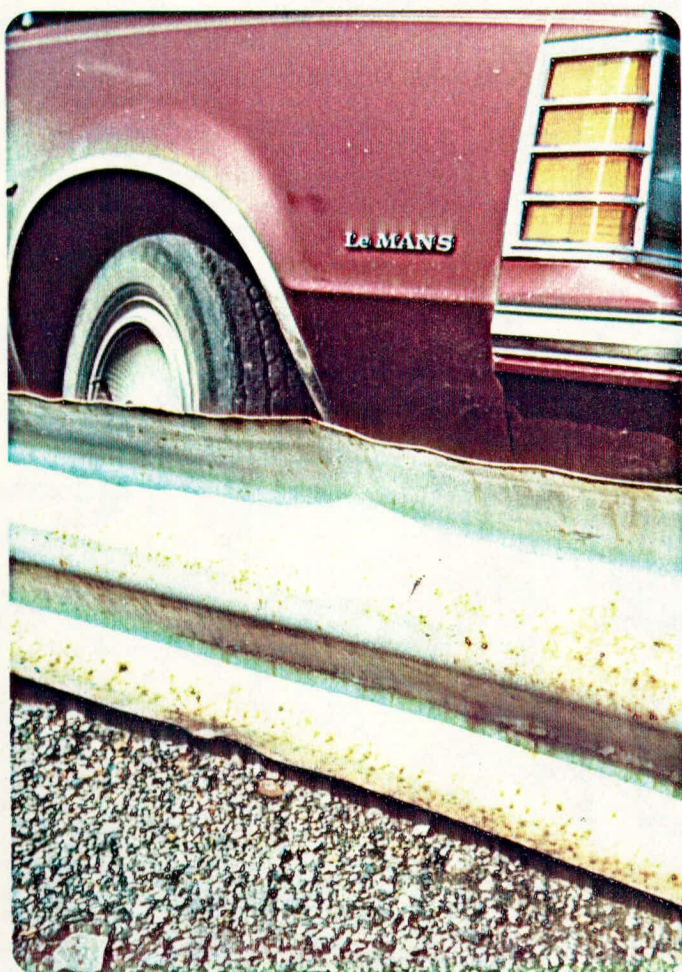
La pointe du pilier a littéralement transpercé la cabine de la camionnette.

EXEMPLE (S) DE CE QUI, RÉGULIÈREMENT,
CONSTITUE UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX



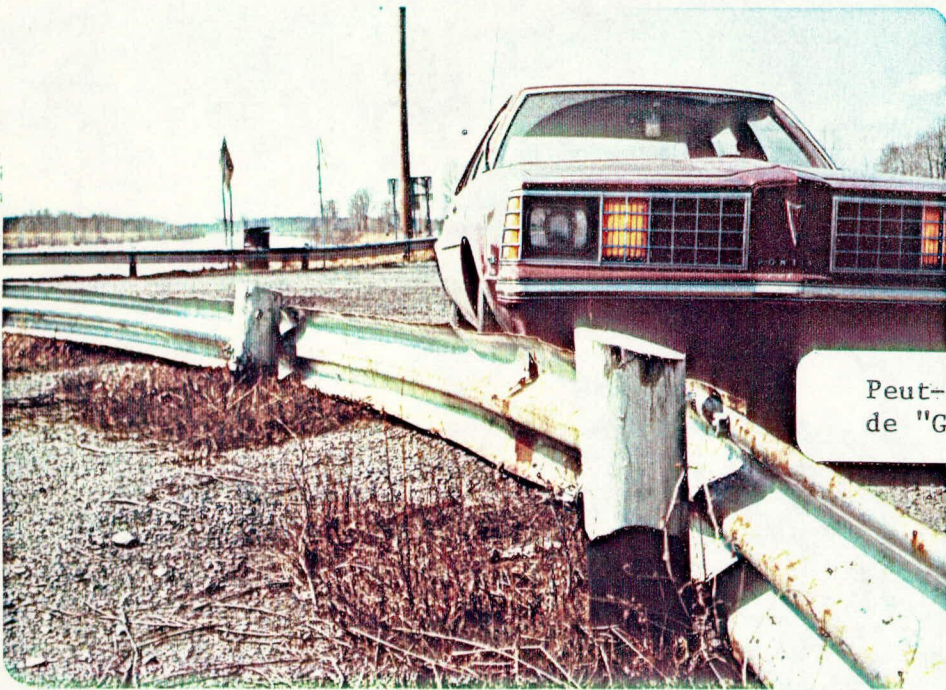
EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

GLISSIERE TROP BASSE ... OU ...



... PAVAGE TROP HAUT

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

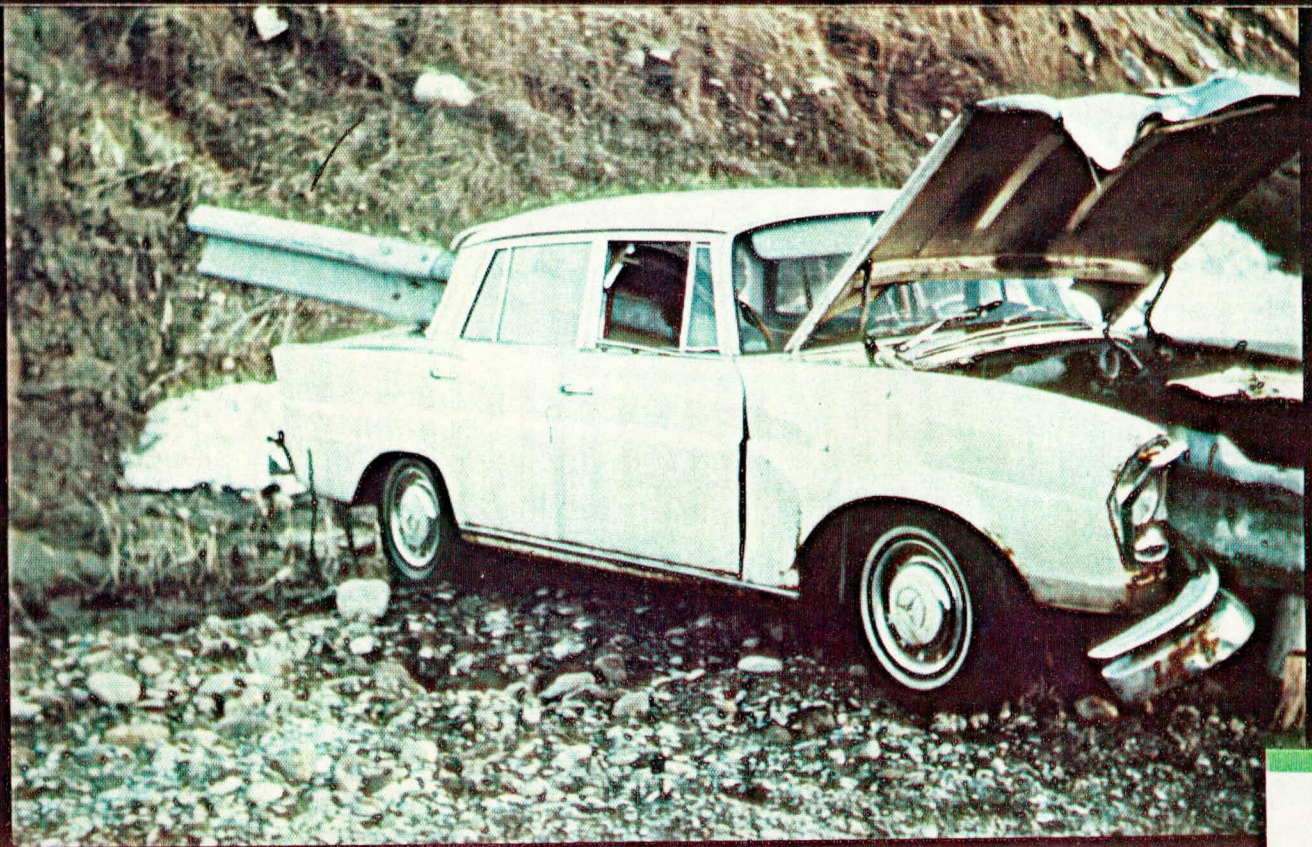


Peut-on qualifier cet aménagement
de "GLISSIERE DE SECURITE" ? ?



Avec le temps... le pavage s'est
élevé, mais la glissière est demeurée
au même niveau ... ? ? ?

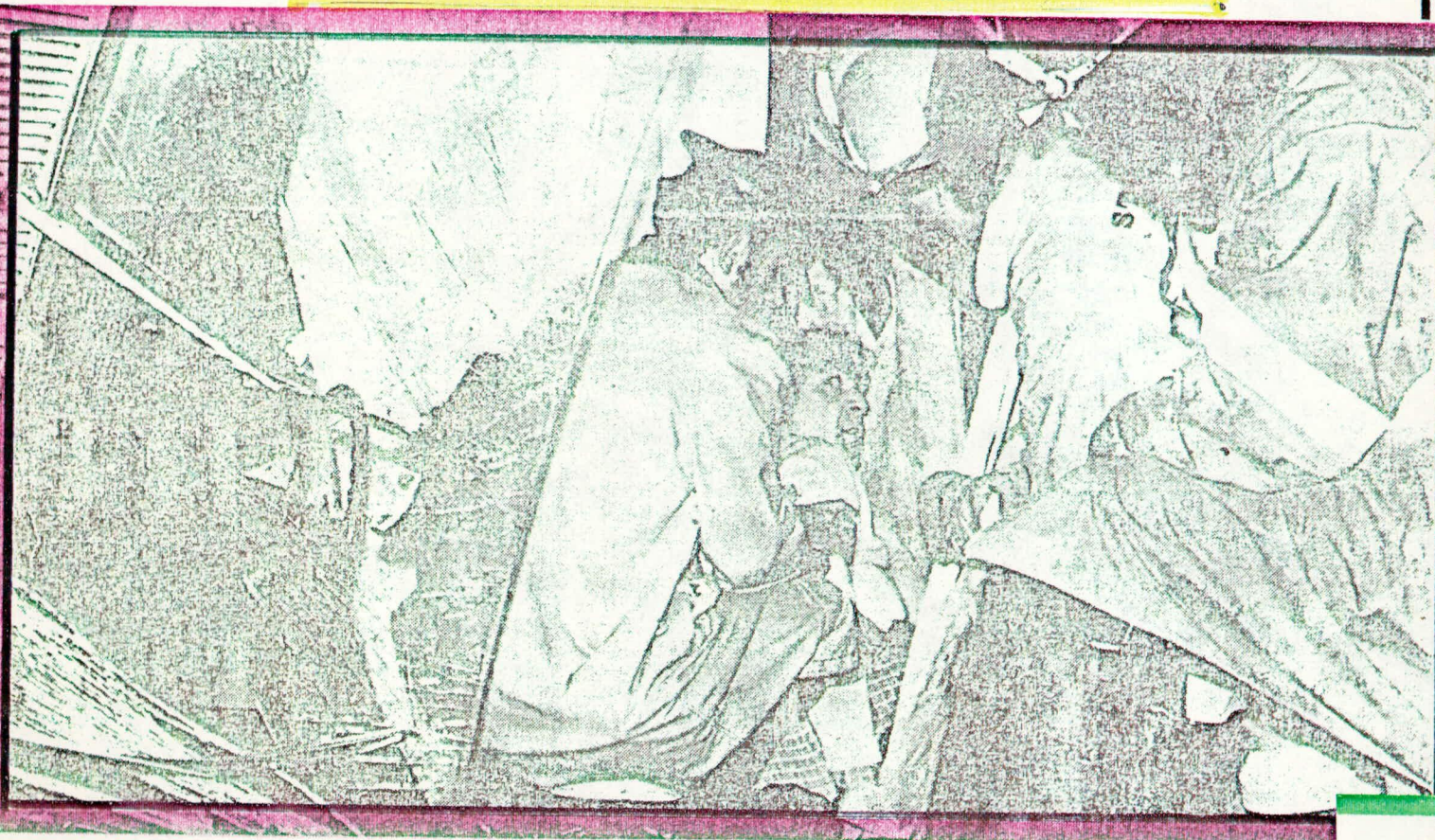
EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ...



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX

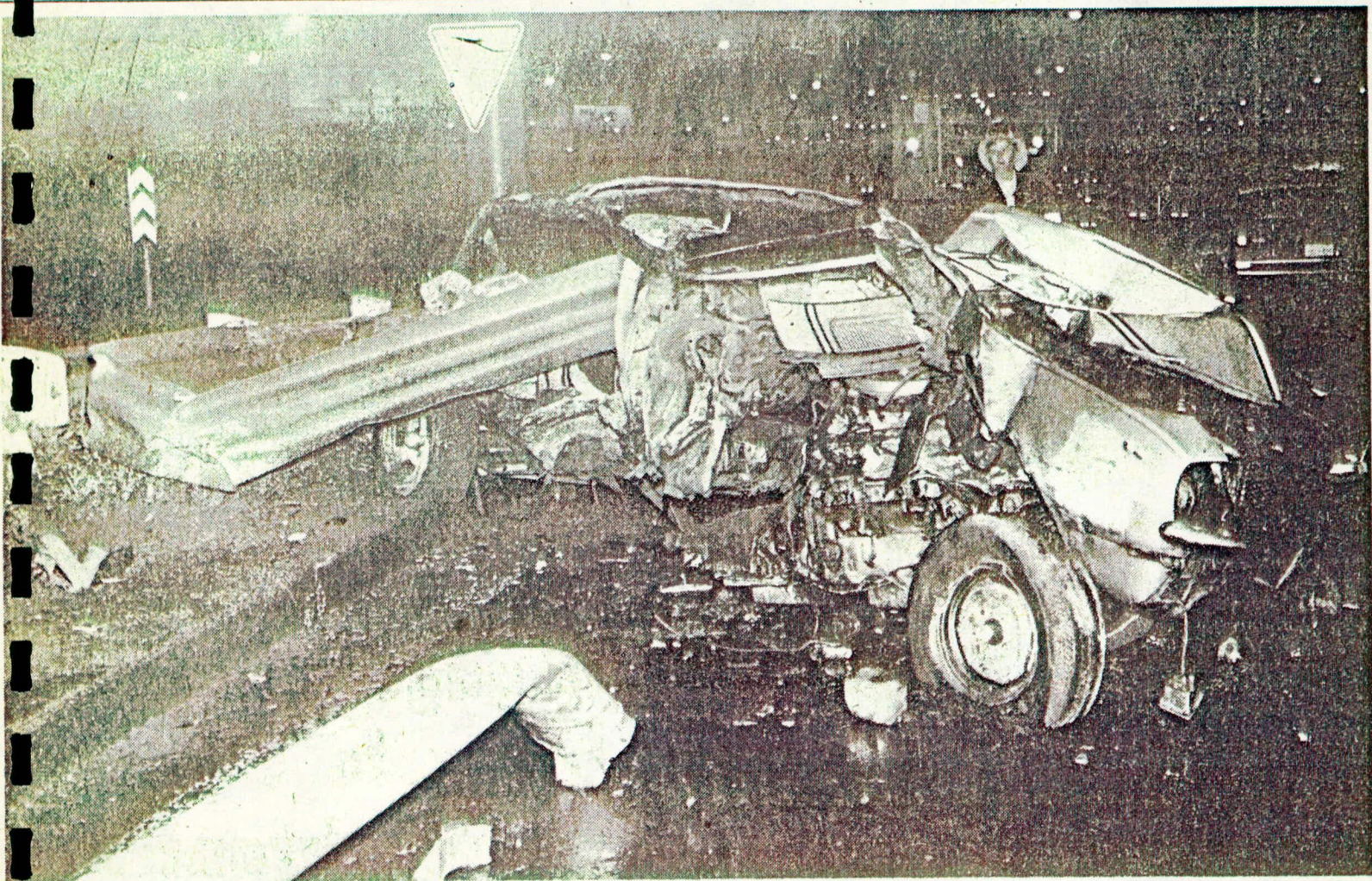
LA JAMBE ARRACHÉE **PAR UNE RAMPE!**

La rampe a défoncé la portière
avant-gauche; l'automobiliste
est dans un état critique



Les policiers et pompiers ont constamment encouragé M. Dumitresco durant l'heure et demie épouvantable d'attente qu'il a subie.

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX



Le bolide fou a frappé l'accotement métallique puis un lampadaire.

OH HORREUR!

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX

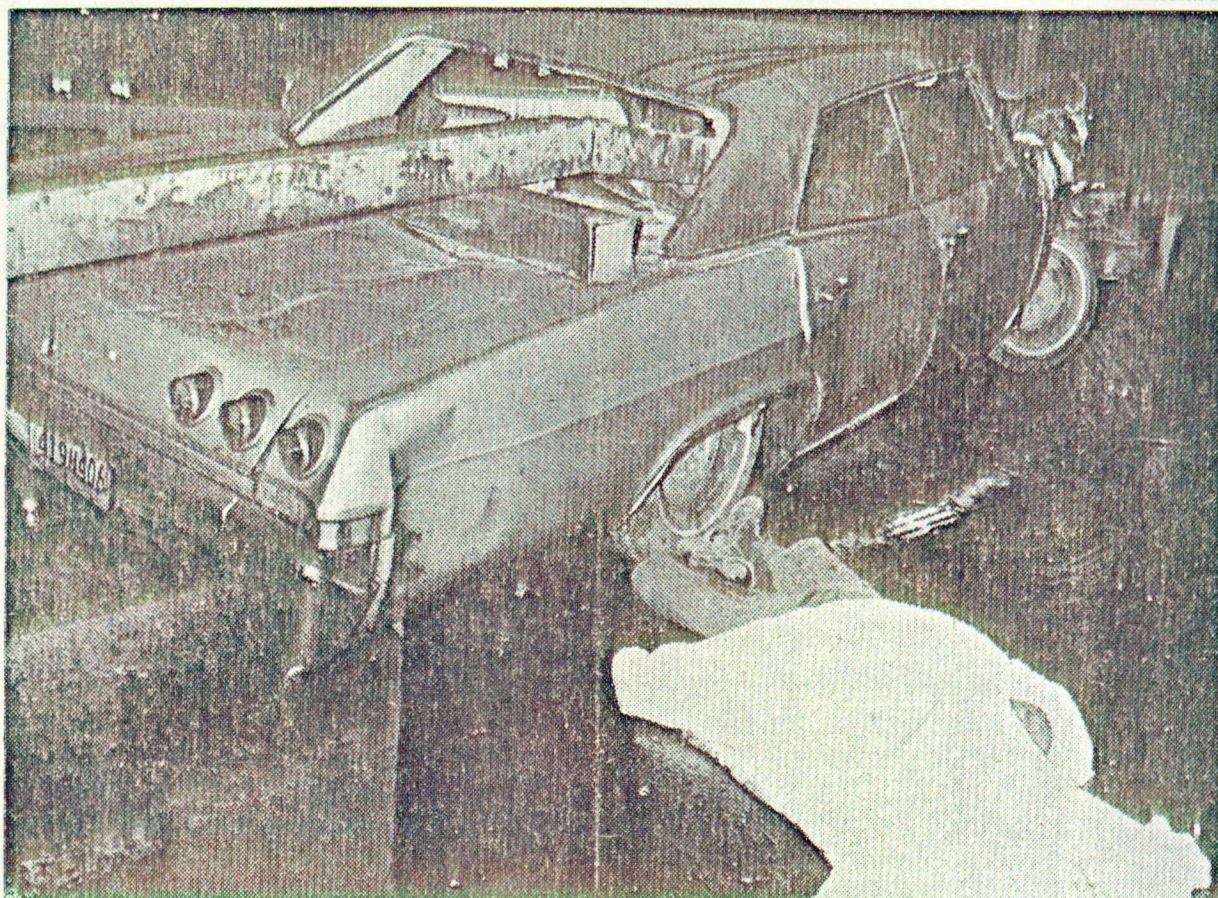


Photo Montréal-Matin — P. BEAUDIN

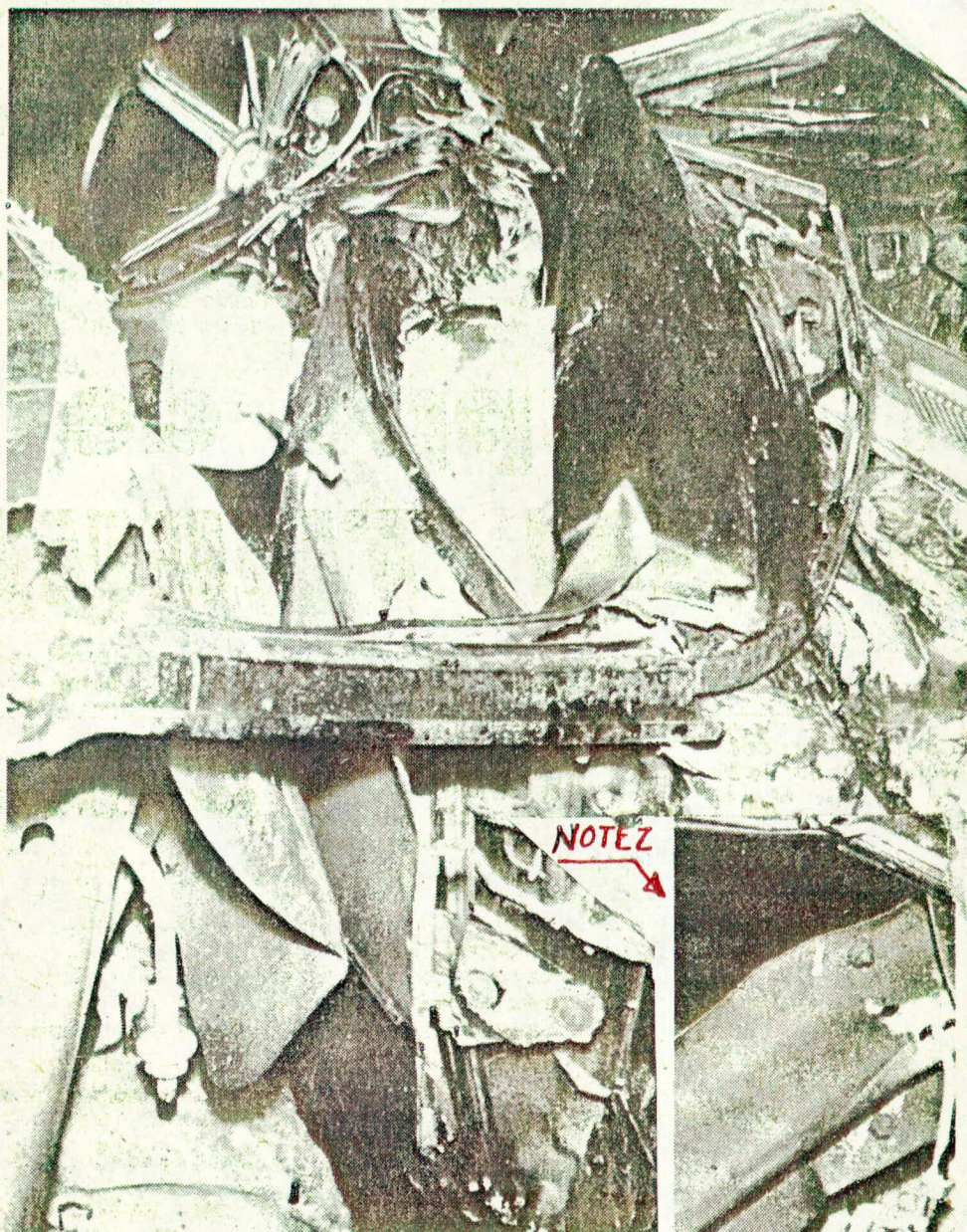
Cet accident est survenu dans les derniers jours de mars, à Longueuil. Deux adolescents perdaient la vie quand leur voiture percutait de plein fouet une clôture routière...

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ... CONSTITUÉ... UNE MANCHETTE

Une mort affreuse pour un jeune couple...

(B.D.) — La chaussée humide s'est avérée fatale pour un jeune couple la nuit dernière à Lachine alors que le véhicule qui les transportait s'apprêtait à filer sur la route 138 par la voie d'accès No 20. La voiture qui circulait à vive allure a, semble-t-il, heurté l'ac-
cidentement métallique avant
de donner de plein front
sur un lampadaire. C'est ainsi que Roger Girard, 23 ans, et Carmen Resnack, 22 ans, ont été tués sur le coup. Les victimes étaient respectivement domiciliées au 336 rue De Linel et au 350 rue Saint-Philippe à Montréal. Lorsque les membres de la Sûreté du Québec, détachement Montréal-Métro, sont arrivés sur les lieux, les corps se trouvaient emprisonnés dans ce qui fut autrefois une voiture. Il aura fallu plus de 20 minutes avant que l'on ne dégage les victimes de l'amas de ferraille.

Photos: Le Journal; Yves Fabe



Il a fallu 20 minutes pour dégager les corps des jeunes v
raille.

Photos: Le Journal
Sinistre prise de
incite les automob
la prudence.

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

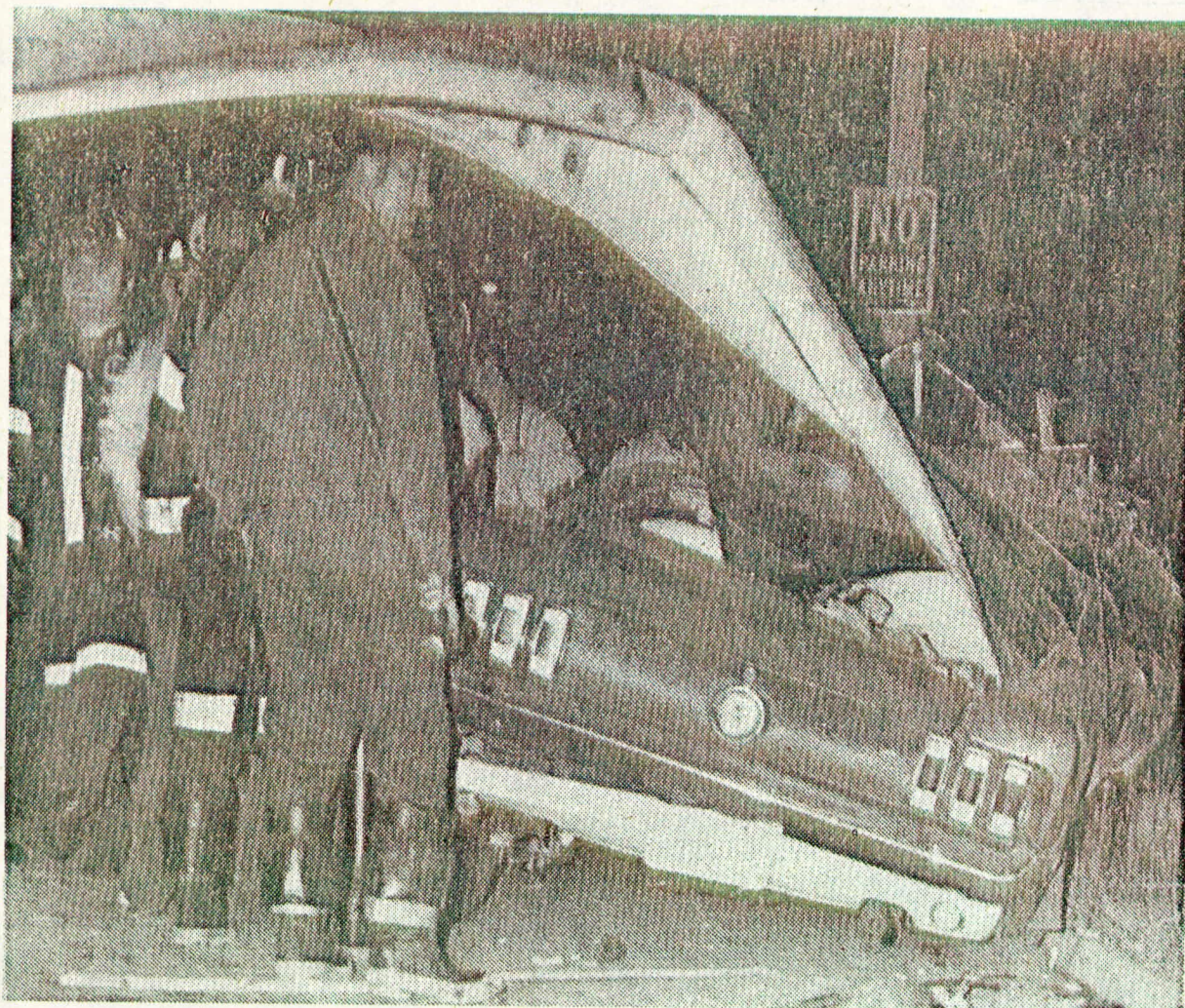
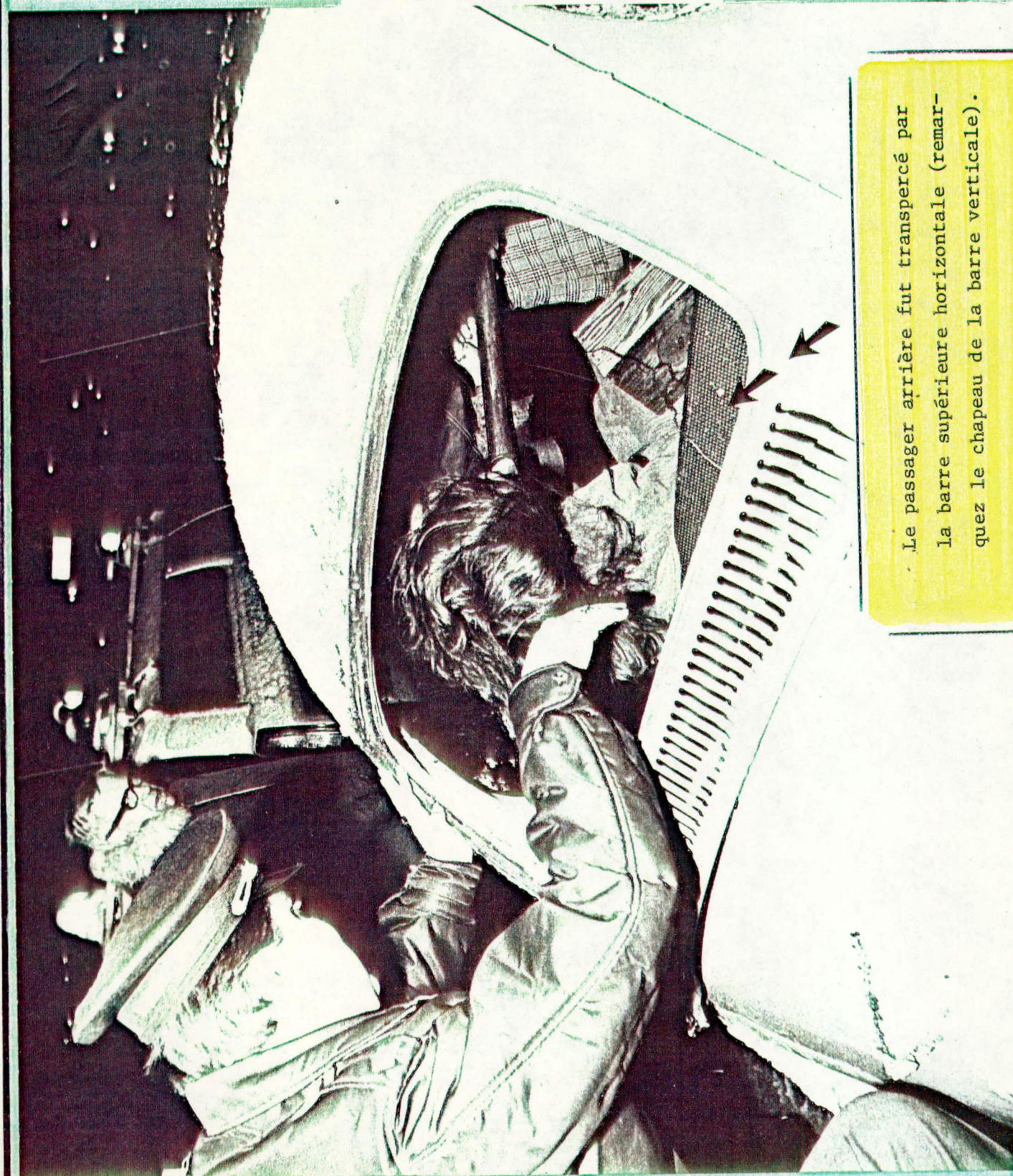


Photo Montréal-Matin — UPI

Un garde-fou; deux victimes

Le conducteur d'une voiture filant sur l'autoroute Riverway, près de Boston, a perdu le contrôle de son véhicule et a frappé un garde-fou, hier. Fait étrange, celui-ci se logea à l'intérieur de l'automobile, qui s'arrêta ensuite devant un poteau. Un jeune homme de 21 ans et une jeune fille de 17 ans ont perdu la vie. Le conducteur, Jose Franz, s'en tira indemne et prit la fuite, mais la police le rattrapa et il sera accusé d'homicide involontaire.

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX

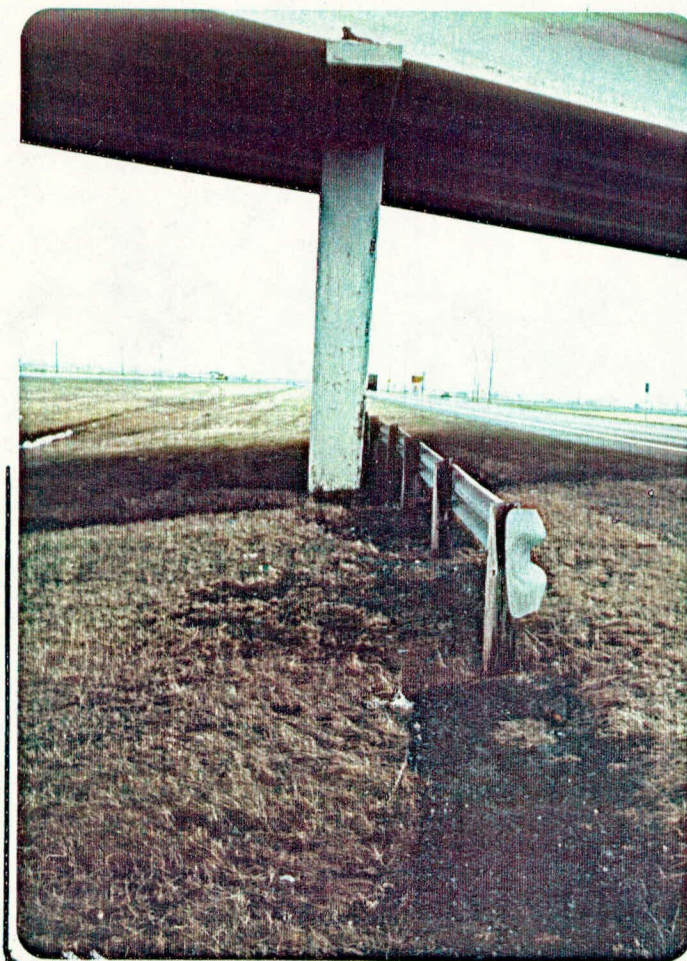


Le passager arrière fut transpercé par la barre supérieure horizontale (remarquez le chapeau de la barre verticale).

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

Les apparences sont encore une fois trompeuses...

- - Glissière flexible (au lieu de semi-rigide) installée trop près des piliers.
- - Efficacité presque nulle.
- - Certaines conditions étant réunies; l'erreur humaine... risque d'être fatale.



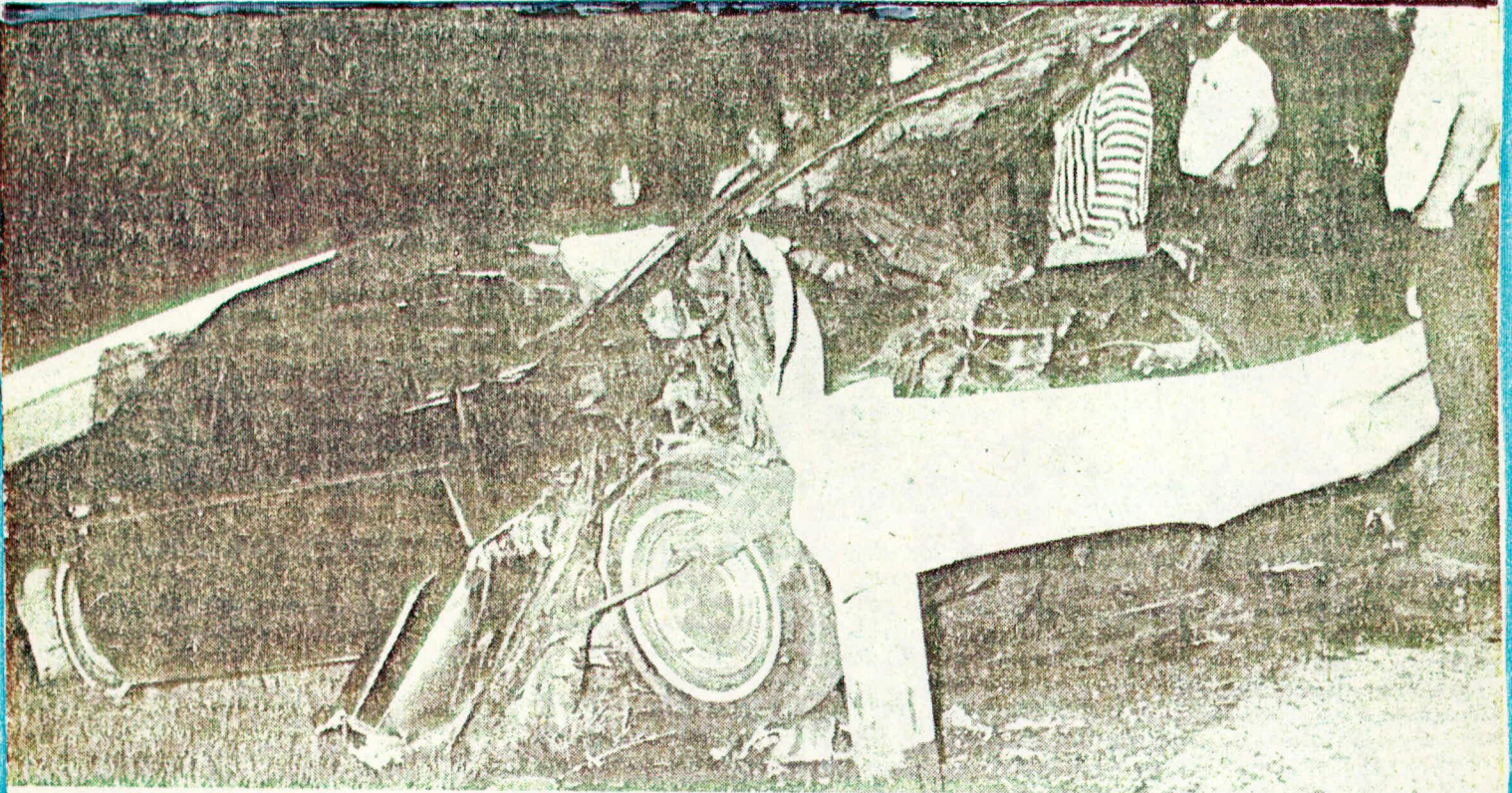
EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

Cette solution est-elle une solution?



Est-ce vraiment efficace où n'est-ce pas un obstacle inutile et dangereux?

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX



Il s'est endormi au volant et ne s'est jamais réveillé

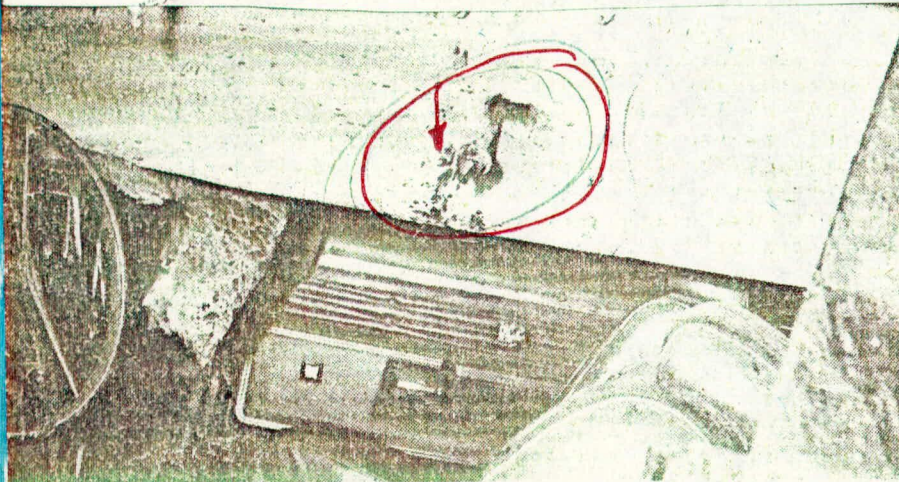
Photos: le Journal — Paul E. BEAUSÉ

11 juin 78

Journal

de Montréal

Il s'endort au volant et se tue sur la route 20!



Traces de sang sur la rame de métal témoignent bien de la force de l'impact.

Bertrand Desjardins

La victime, Adrien Raymond, était domiciliée dans le secteur de Rosemont à Montréal. C'est vers 22h40 que la tragédie est survenue lorsque son véhicule a dérapé pour ensuite frapper huit poteaux métalliques de la rame. Son crâne a éclaté lorsqu'un morceau de métal l'a heurté sur la banquette après avoir défoncé son véhicule.

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ
CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES
JOURNAUX



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

- LES CHEVRONS N'EMPECHERONT PAS DE FRAPPER LES BASES DE BÉTON !



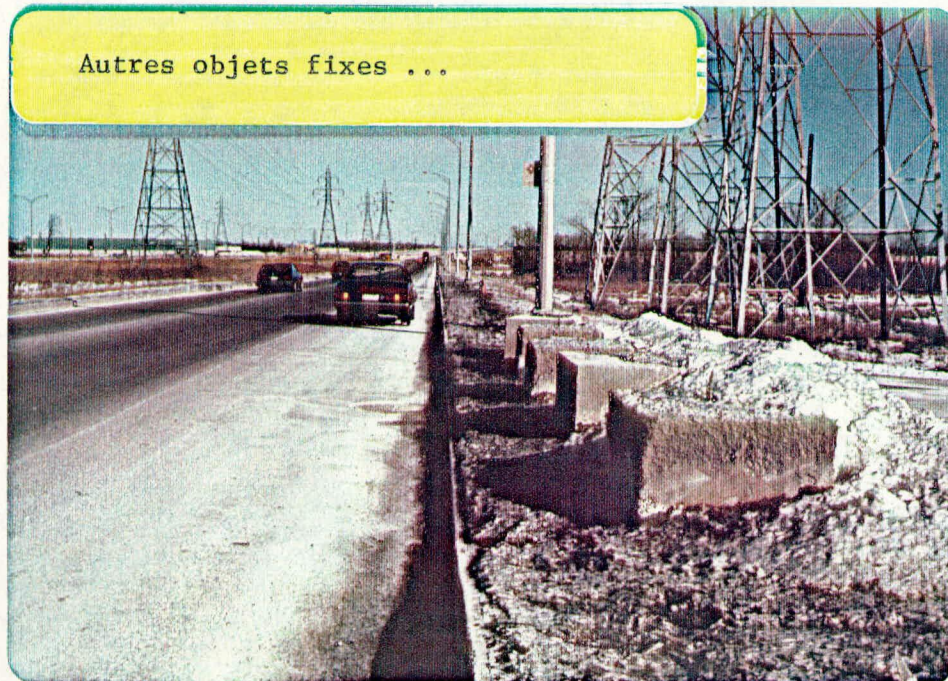
- ICI, ON NE PARDONNE PAS A L'ERREUR HUMAINE !



EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



Autres objets fixes ...



EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



Glissière de sécurité ?

Qui s'y frotte ... s'y ... ?



EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

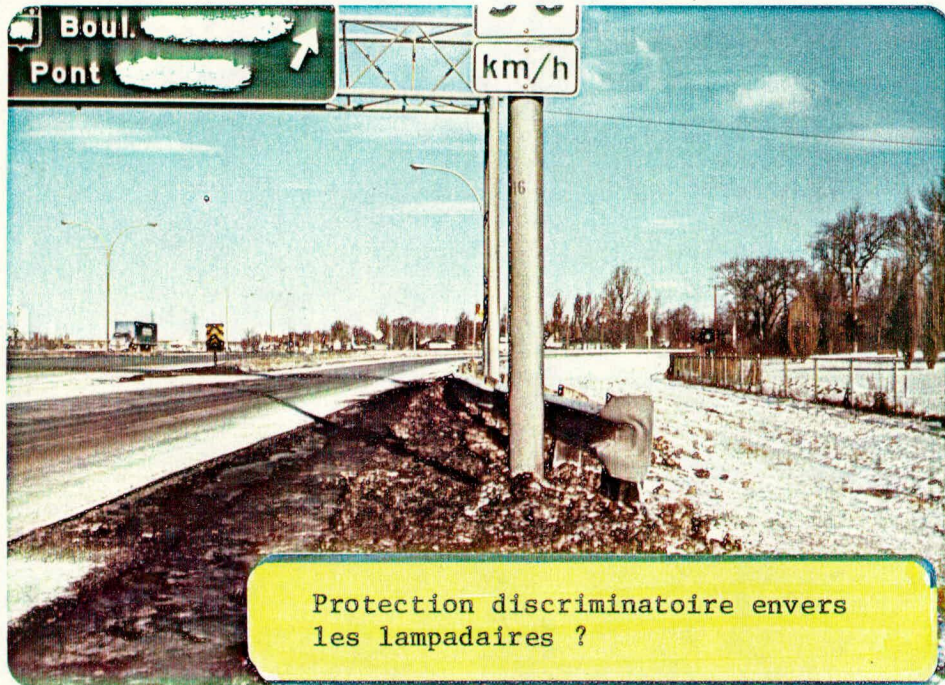


A-t-on oublié la câble d'acier ... ?



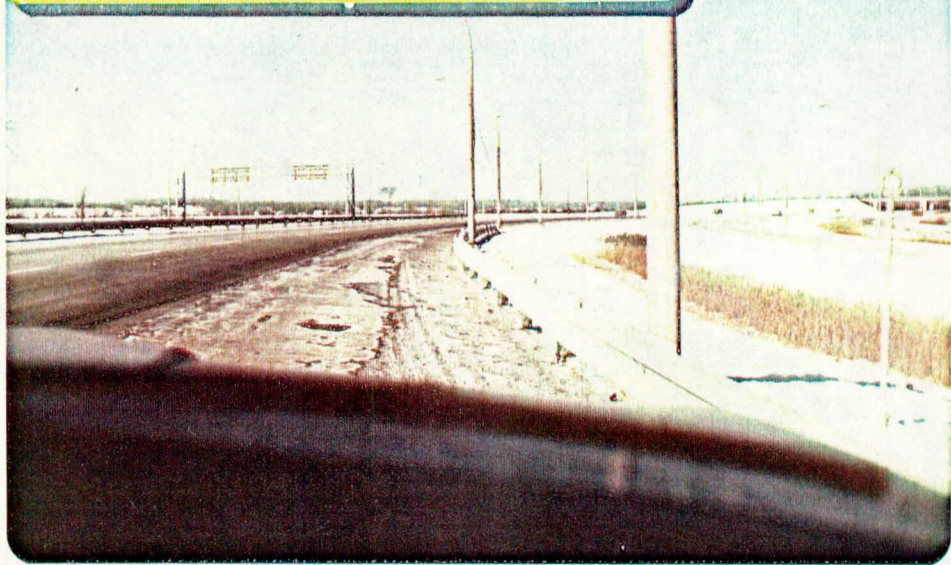
Apparence trompeuse
Danger particulièrement à l'extrémité
du pont.

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ CONSTITUÉ UNE MANCHETTE DES JOURNAUX

Fléchissement possible ~ 2 mètres
Dégagement existant ~ 0.5 mètre

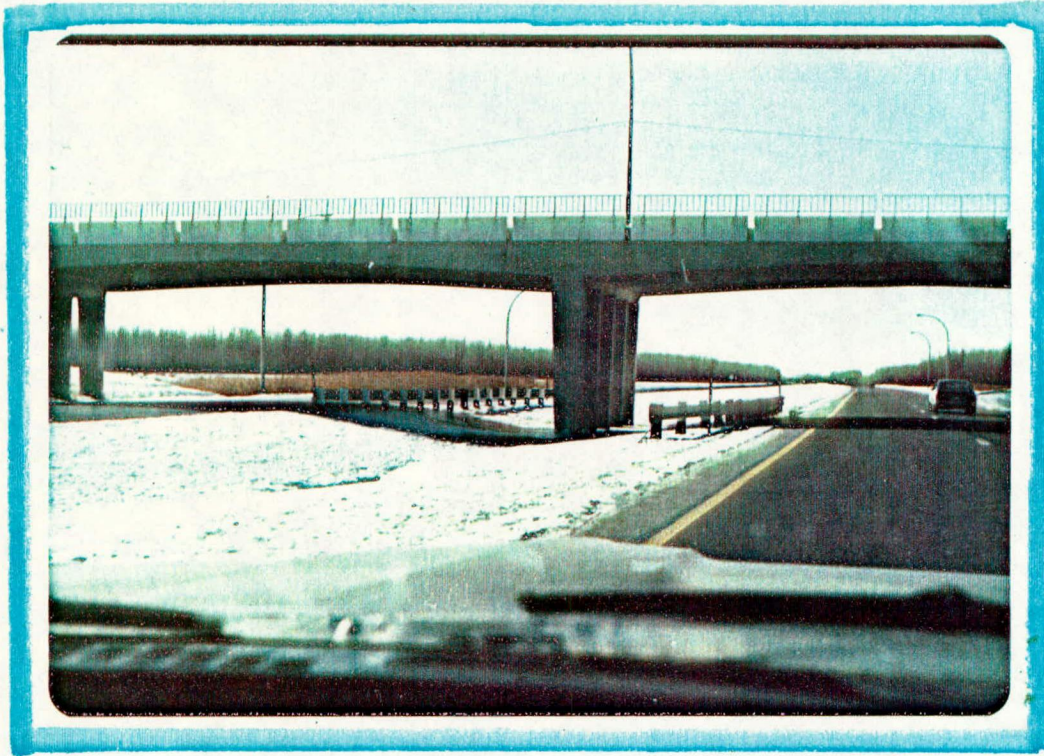


- MANQUE DE COORDINATION

- MANQUE DE RENSEIGNEMENTS ADEQUATS

- LA BONNE INTENTION ETAIT SUREMENT LA !

EXEMPLE (S) DE CE QUI POURRAIT CONSTITUER UNE MANCHETTE DES JOURNAUX



Une fois de plus...

- ① L'intention était là ... mais ...
- ① Cette glissière vous protégerait-elle contre une mort certaine?
- ① Pourquoi une glissière semi-rigide à cette distance?
- ① Les pentes ne permettent-elles pas de rapprocher les glissières des piliers et de fermer l'ouverture?

JOURNAUX

79

218

1 . 9

MAIRIE DU CHER
POLICE

na d'evenement

L'ENQUÊTE

14129-2-26-014

major de l'escadron

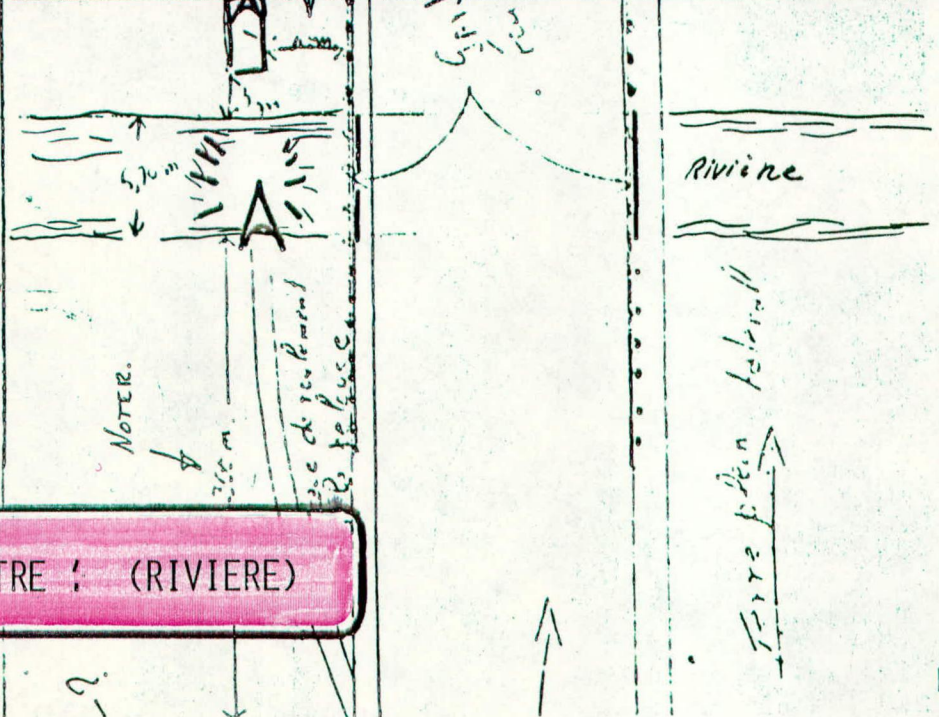
1) C C 1 D 2 R 1

100

১৭২৭৪

Autism

On devrait allonger et dégager la glissière vers le centre ...



DANGER AU CENTRE : (RIVIERE)

EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ

137 050

17
23
93

PHILIPS

PHILIPS

DENIS-DA. APP. H.B.

MILLE, TONNE

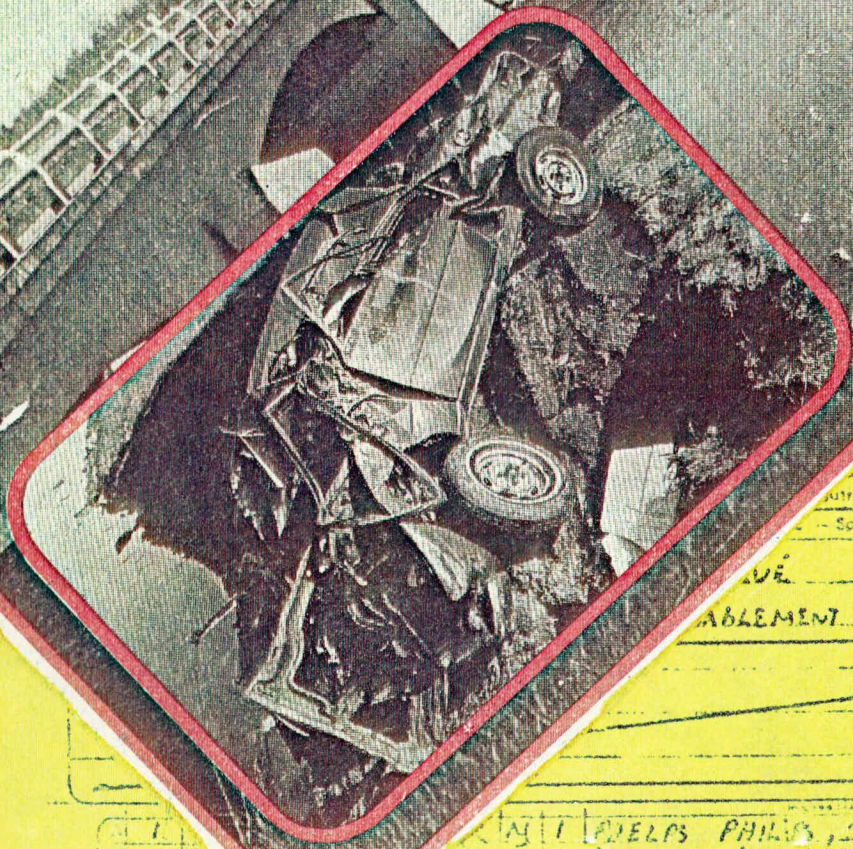
PHILIPS

PHILIPS

PHILIPS

2 morts
dans
cette aut

page 3

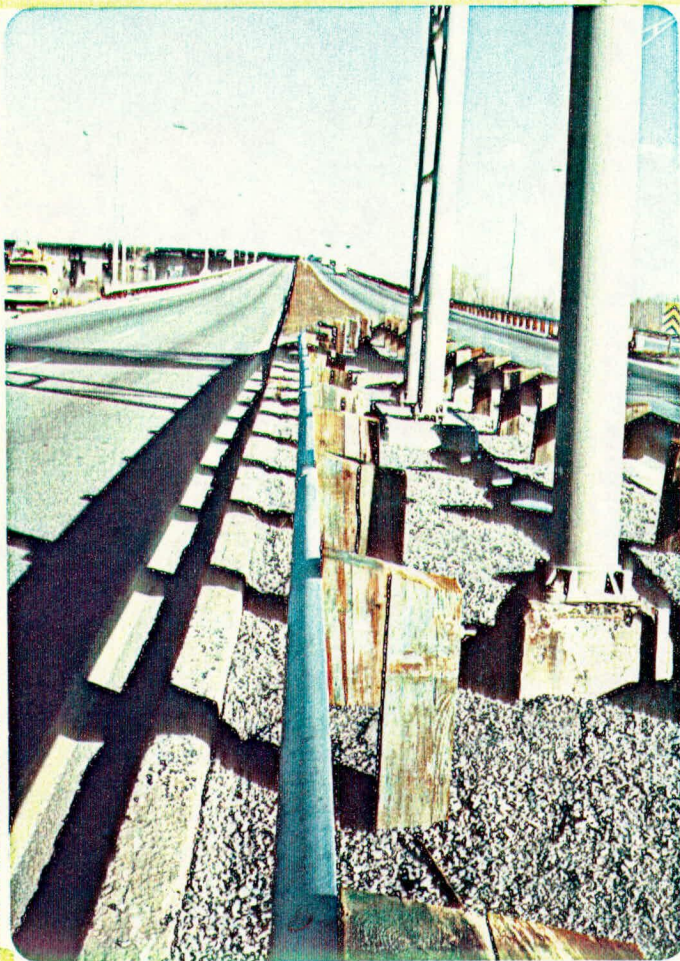


ABLEMENT ENORME AU VOLANT.

PHILIPS PHILIPS, 22 ST-DENIS. DR. APP. H.B. DEN
L. DIORNEY KATHLEEN, 22 ST-DENIS-DR. MARIAN DEN

IL EST EVIDEMMENT PEU PROBABLE
QUE CES INSTALLATIONS MODELES...
(AUJOURD'HUI) DÉFRAIENT LES MANCHETTES

EXEMPLE # 1



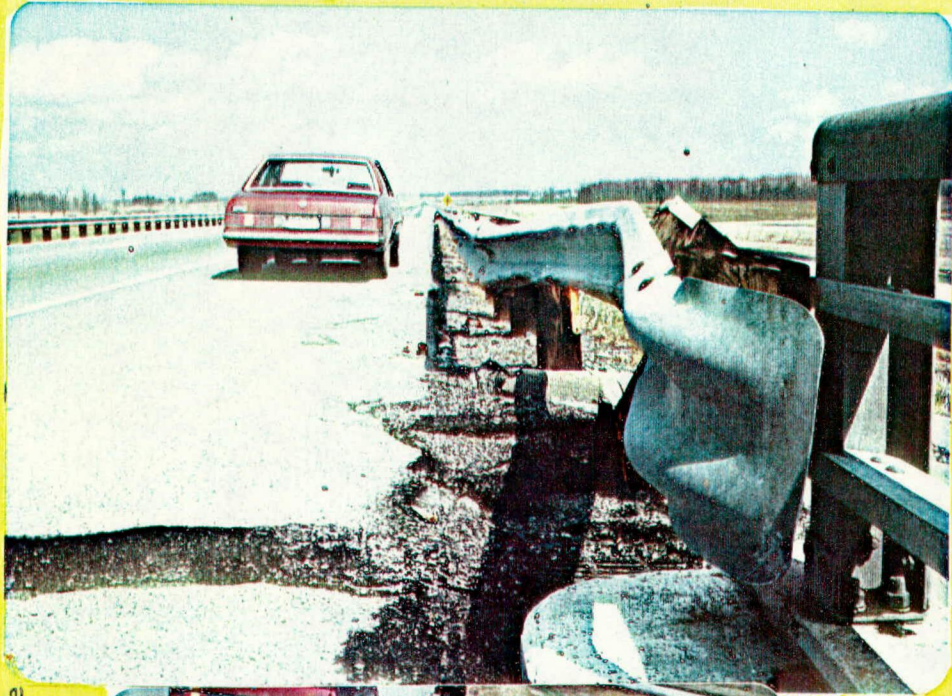
EXEMPLE # 2



BONS RESULTATS (!!?) MAIS...

la glissière aurait dû "Quand Même"
être attachée à la structure...

Une glissière bien installée ... demeure
sensiblement à la même hauteur sans ren-
versement lors d'un impact (à cause de
la présence du bloc de bois).



Une glissière ainsi installée permet à l'automobiliste
de récupérer.

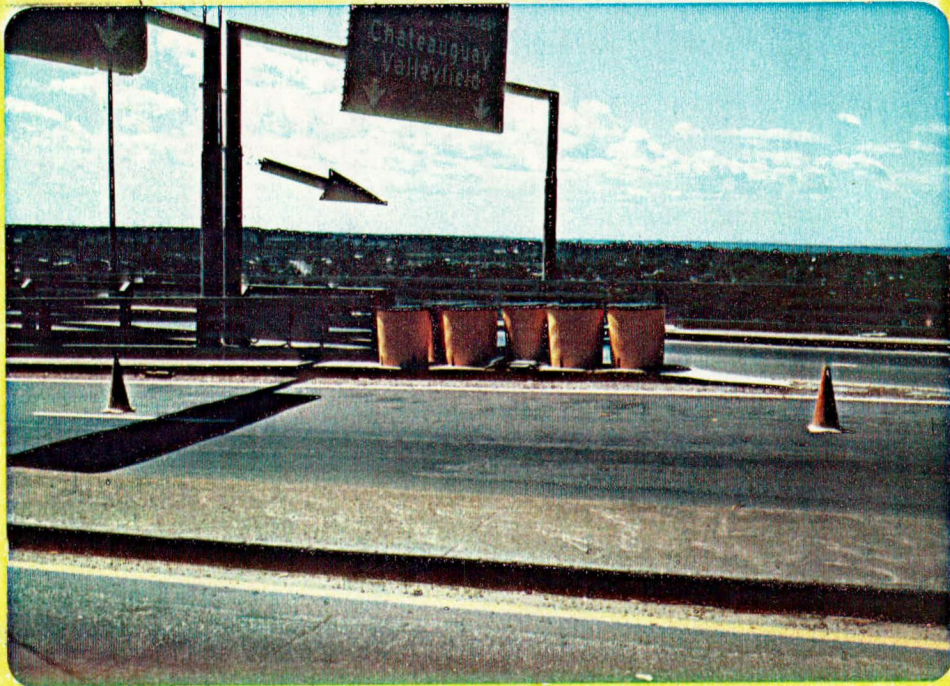


Ainsi installée, la glissière transforme dans la
majorité des cas ce qui aurait pu être un accident
mortel en un "simple" incident.

Bonne Protection,

AUCUNE GRAVITÉ =

AUCUNE MANCHETTE!



OFFICIELLEMENT. ➡ HUIT ACCIDENTS
MINEURS, A CET ENDROIT, DEPUIS L'INS-
TALLATION DE BARILS AMORTISSEURS;
AU LIEU DE "X" ACCIDENT (S) MORTEL(S)?

COMME LE DÉMONTRE LA PAGE SUIVANTE...



EXEMPLE (S) DE CE QUI A DÉJÀ...
CONSTITUÉ... UNE MANCHETTE...

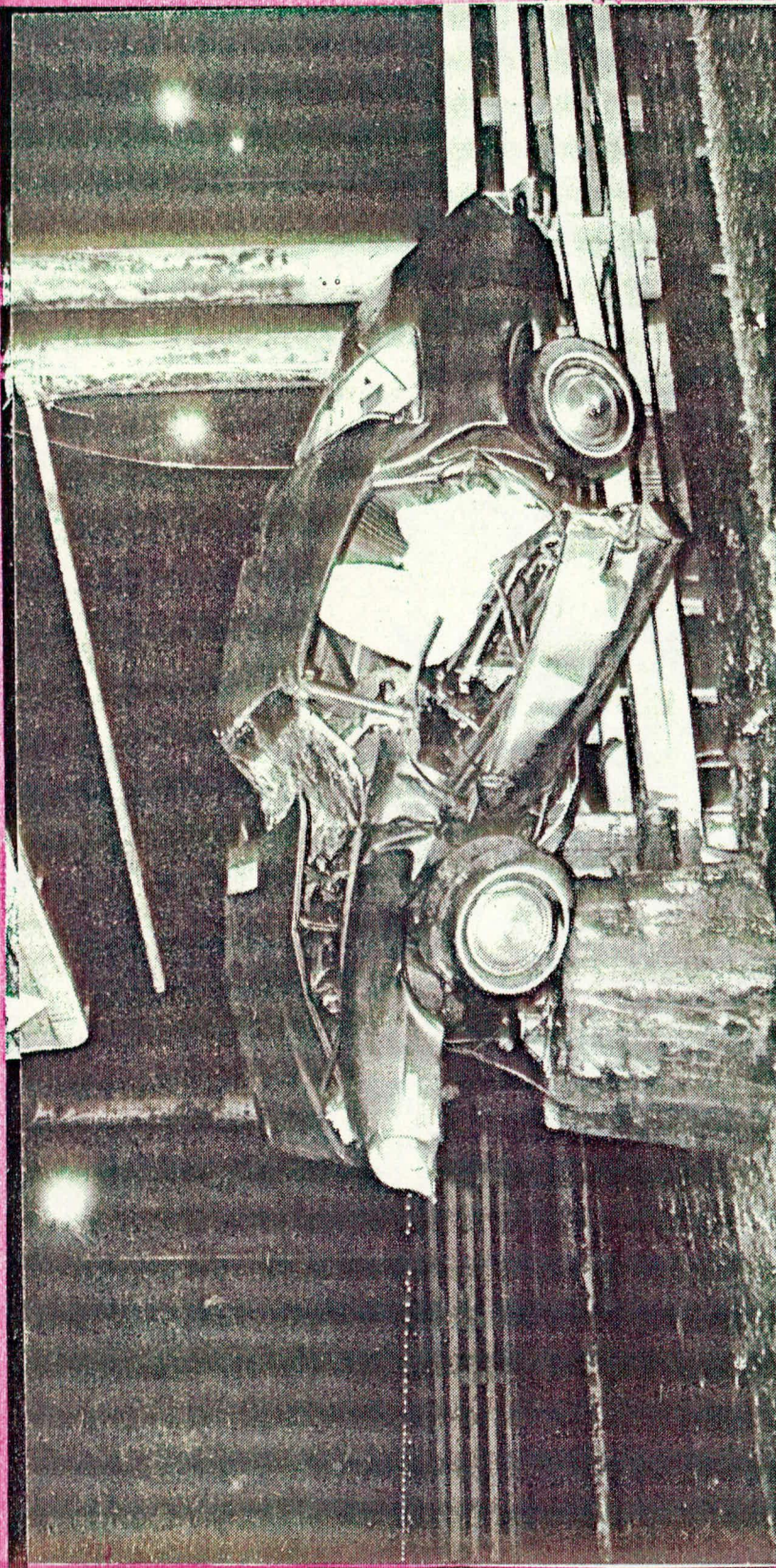


Photo Le Journal - Claude RIVEST

La voiture de la victime a littéralement grimpé sur le pilier de béton qui divise les sorties en direction sud sur le pont Mercier.

UNE JEUNE AUTOMOBILISTE PERD LA VIE SUR LE PONT MERCIER

Guy Perras

Rodrigue du détachement Montréal-Métro de la Sûreté du Québec qui ont été chargés de faire les premières constatations à la suite de l'appel d'un amateur de radio S.R.G.

policiers qui ont dû faire appel aux sapeurs pour dégager la jeune fille, on a été impuissant à la sauver, et son décès a été constaté à l'hôpital. Ce sont les agents Michel Perreault et Daniel

geait sur la Rive-Sud en empruntant le pont Mercier.

Selon toute vraisemblance, la jeune fille aurait perdu la maîtrise de son volant alors qu'elle tentait de s'engager dans

Une jeune fille de 23 ans a connu une fin atroce la nuit dernière alors que perdant la maîtrise du volant sur la chaussée glacée, sa voiture s'est écrasée sur le pilier de ciment qui divise les sorties sud du pont Mercier.

L'accident s'est produit un peu avant quatre heures la nuit dernière alors que la victime, Mlle Lyne Lacasse, se diri-

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 102 143